FAITES VALOIR VOS DROITS!!

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015-2016

PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE

Pleins droits
de Lanaudière

718, boulevard Manseau
Joliette (Qc) J6E 3E9
Téléphone : (450) 394-0779
Télécopie : (450) 394-4303
Ligne sans frais : 1-855-394-0779
Courriel : pleinsdroits@videotron.ca
Site web : pleinsdroits.org
Facebook : pleinsdroitslanaudiere.
Du lundi au vendredi
Heures d'ouverture: 8H30 à 12H00 - 13H00 à 16H30

Rapport d'activités / 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Pleins droits de Lanaudière est un organisme communautaire autonome pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale. Sa mission première est d'offrir de l'aide et de l'accompagnement individuel et collectif en défense des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES III
LISTE DES TABLEAUX IV
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 8
RAPPORT DU SECRÉTAIRE 10
PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL 11

Partie 1

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DES DROITS L'INTERVENTION PROACTIVE, LES ACTIONS COLLECTIVES ET SYSTÉMIQUES 12

Le service conseil 13

Les types d'intervention 14
Avec qui 14
Les démarches en défense des droits 15
Les thèmes 16
La répartition des interventions 24

Exemples d'une intervention systémique et de deux (2) démarches d'action collective 25

Une démarche systémique concernant une unité de psychiatrie 26
Une démarche de plainte collective visant les droits des personnes versus une unité de psychiatrie 27
Une démarche de plainte collective visant les droits des personnes et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 28

Partie 2

LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION 30
La promotion de l'organisme 31
La présentation de la mission et du mandat de l'organisme 32
Les comités de droits et formations 33

Les comités de droits 34
Les formations 39
La journée régionale en défense des droits 43

Partie 3

LES ACTIONS POLITIQUES POUR LA PROMOTION, LE RESPECT ET LA DÉFENSE DES DROITS

LES DROITS FONDAMENTAUX 45

L'application des mesures d'exception en santé mentale 46

Les unités de soins prolongées en psychiatrie au C.H.R.D.L. 47

Le collectif Anti-pauvreté de Lanaudière 48

Le comité prévention des abus et de la maltraitance de la Matawinie 48

Une campagne d'appui au Collectif de défense des droits de la Montérégie : Non Aux mesures de contrôle 49

Les communiqués de presse, lettres d'appui, fax et pétitions 50

Partie 4

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION

LES FORMATIONS REÇUES 54

La représentation lors d'assemblées générales annuelles 55

La représentation et concertation au C.I.S.S.S.L. 55

La table régionale de concertation en santé mentale 56

La table régionale P-38.001 56

Les autres représentations, délégations et mobilisations 58

Délégation à la commission populaire de l'action communautaire automne 58

Délégation au M.É.P.A.L. 58

Les mobilisations politiques 59

Les formations reçues et participation à des colloques et lancements 60

Partie 5

LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE 62

Le comité Pleins droits Lanaudière 63

L'assemblée générale annuelle 64

Comité ad hoc « outils promotionnels » 65

La vie associative et démocratique en chiffre 66

Partie 6

LE REGROUPEMENT DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES EN SANTÉ MENTALE (L'IMPACT) 67

Une nouvelle formule de rencontres régionales 69

La grande rencontre régionale 69

Les mini-rencontres régionales 70

Les rencontres des délégués 73

Une rencontre avec le C.I.S.S.S.L. 73

Les web-rencontres 73

La rencontre nationale du cadre de partenariat 74

CONCLUSION 75

ACRONYMES

A.G.I.D.D.-S.M.Q.	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec.
A.S.S.S.L.	Agence de la Santé et des Service sociaux de Lanaudière.
C.A.P.L.	Collectif anti-pauvreté de Lanaudière.
C.H.R.D.L.	Centre hospitalier régional de Lanaudière.
C.I.S.S.S.L.	Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière.
C.N.E.S.S.T.	Commission des normes, de l'équité, de la sécurité et de la santé au travail.
C.P.D.L.	Comité Pleins droits de Lanaudière.
C.S.S.S.N.L.	Centre de santé et des services sociaux du Nord de Lanaudière.
C.S.S.S.S.L.	Centre de santé et des services sociaux du Sud de Lanaudière.
D.P.J.	Direction de la protection de la jeunesse.
M.É.P.A.L.	Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière.
M.R.C.	Municipalité régionale de comté.
M.S.S.S.	Ministère de la Santé et des Services sociaux.
M.T.E.S.S.	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
P.A.M.M.	Prévention des abus et de la maltraitance de la Matawinie.
S.I.M.	Programme de suivi intensif dans le milieu.
S.I.V.	Programme de suivi d'intensité variable.
T.A.Q.	Tribunal administratif du Québec.
T.R.O.C.L.	Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I
Le comparatif avec l'année 2014-2015 13

Tableau II
Le cumulatif des cinq (5) dernières années 13

Tableau III
Les personnes (hommes/femmes) 14

Tableau IV
Les types d'accompagnement 14

Tableau V
Avec qui 14

Tableau VI
Les démarches en défense de droits 15

Tableau VII
Les suivis de dossier 16

Tableau VIII
Les thèmes 18

Tableau IX
La variation des pourcentages des demandes d'aide et d'accompagnement 23

Tableau X
Les M.R.C. 25

Tableau XI
L'organigramme de la table régionale de concertation en santé mentale du C.I.S.S.S.L. 57

Tableau XII
La vie associative et démocratique 66

Tableau XIII
L'urgence physique et psychiatrique 71

Tableau XIV
L'hébergement 72

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport d'activités pour l'année financière 2015-2016.

Deux (2) mots pour résumer l'année : changement et bouleversement. Que ce soit la nouvelle structure organisationnelle du centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (C.I.S.S.S.L.), les mesures d'austérité pour l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec ou la sortie du nouveau plan d'action en santé mentale 2015-2020, nous avons été appelés à participer, réagir ou se mobiliser à des actions et revendications touchant, de près ou de loin, les conditions de vie des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Pleins droits de Lanaudière est un organisme communautaire autonome pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale. Sa mission première est d'offrir de l'aide et de l'accompagnement individuel et collectif en défense des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

NOTRE MANDAT

Concrètement, c'est à partir de l'automne dernier que nous avons commencé à ressentir les effets de ce chamboulement.

C'est dans cette tourmente que nous avons aidé et accompagné, encore cette année, un nombre impressionnant de personnes. Toutefois, en plus de travailler à la promotion et à la défense des droits, nous avons dû rassurer nos membres et les personnes visées par les services en santé mentale, des inquiétudes liées à toute à la transformation de notre réseau de santé et de services sociaux.

Malheureusement, la stigmatisation des personnes est toujours présente, et ce, peu importe l'âge, le sexe ou la situation socio-économique de celles-ci. Inévitablement, une grande partie de nos interventions portait sur la difficulté qu'ont les personnes à être crues. On ne les prend pas au sérieux, elles fabulent, c'est dans leur tête, etc. Ces phrases sont monnaie courante quand on est une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et qu'on défend ses droits.

Parallèlement à notre service-conseil, nous avons offert des formations aux différents partenaires du milieu communautaire. Grâce à cette offre, nous avons pu effectuer de l'éducation populaire autonome sur les grands enjeux entourant la santé mentale, la promotion et la défense des droits qui en découlent. Nous tenons à remercier le C.I.S.S.S.L. pour leur soutien financier. Sans lui, nous n'aurions pas pu effectuer la presque totalité des formations.

Nous avons également poursuivi notre collaboration habituelle aux différents lieux de concertation des centres de santé et de services sociaux du Sud et du Nord de Lanaudière (C.S.S.S.S.L. et C.S.S.S.N.L.) et aux nouvelles instances régionales du C.I.S.S.S.L. Au plan communautaire, nous avons participé activement au collectif anti-pauvreté de Lanaudière (C.A.P.L.) et au comité prévention des abus et de la maltraitance en Matawinie (P.A.M.M.). Malheureusement, faute de temps et de ressources, nous avons dû cesser, en mars dernier, notre participation à ces deux instances.

En ce qui a trait à la vie associative et démocratique, l'organisme a maintenu, comme à son habitude, un dynamisme par l'entremise du comité Pleins droits de Lanaudière (C.P.D.L.) et par la tenue de rencontres du conseil d'administration. Nous sommes présentement à la tâche pour préparer le 25e anniversaire de votre organisme qui se tiendra le 23 novembre prochain.

Enfin, nous avons continué activement à soutenir le regroupement des personnes utilisatrices de services en santé mentale de Lanaudière (l'IMPACT). Nous en avons profité cette pour rafraichir et actualiser les activités et la promotion du regroupement. Madame Mélanie Gagnon, chargée de projet, ainsi que les cinq (5) délégués élus ont su adapter leur mission selon les réalités des personnes visées par le cadre.

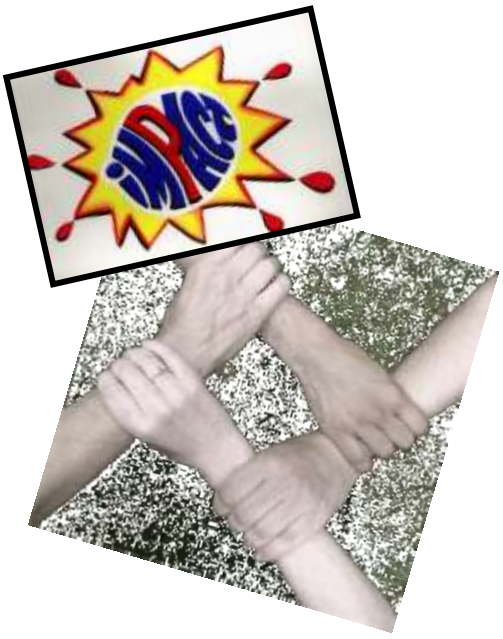

En vous souhaitant une bonne lecture.
L'équipe de travail.
Le conseil d'administration.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Chers membres,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport du secrétaire de la dernière année financière. Pendant la période comprise entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016, les membres du conseil d'administration se sont réunis à huit (8) reprises :

- 20 avril, rencontre régulière.
- 26 mai, rencontre régulière.
- 8 juin, rencontre régulière.
- 18 juin, rencontre régulière.
- 22 septembre, rencontre régulière.
- 5 novembre, rencontre régulière.
- 15 décembre, rencontre régulière.
- 8 février, rencontre régulière.

Outre la gestion régulière des affaires de la corporation, le conseil d'administration s'est employé à :

- Adopter et diffuser les nouveaux outils promotionnels de l'organisme.
- Entériner la permanence de madame Mélanie Gagnon au poste de conseillère en défense des droits.
- Entériner les nouvelles tâches de madame Hélène Lauzier : adjointe à la direction et agente de liaison et de communication.
- Entériner la participation de l'organisme au mouvement de grève sociale des 2 et 3 novembre 2015.
- Débuter la réflexion pour le 25e anniversaire de l'organisme.

Sylvie Chartrand
Secrétaire-trésorière

Présentation des membres du conseil d'administration

Haut de la photo, de gauche à droite : Sylvie Chartrand (secrétaire-trésorière), Thérèse Desrochers (administratrice), Louis Rousseau (administrateur) et André Beaudoin (administrateur).
Bas de la photo, de gauche à droite : Madeleine White (vice-présidente), Diane Decelles (administratrice) et Carole Duchesneau (présidente).

Présentation de l'équipe de travail

De gauche à droite : Mélanie Gagnon (chargée de projet de l'IMPACT, conseillère), Bruno Lamarre (directeur général), Hélène Lauzier (adjointe à la direction), Martine Audet et Joanie Lépine (conseillère).

Notre Mission :

Notre mission vise à promouvoir, protéger et défendre les droits individuels et collectifs des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Nous offrons de l'aide et de l'accompagnement aux personnes qui ont besoin d'information concernant les droits et les recours disponibles.

Nous offrons également des comités de droits et autres activités dans le but de former et d'informer en matière de défense de droits. Enfin, nous effectuons des recommandations en matière de respect des droits en santé mentale aux différentes instances politiques.

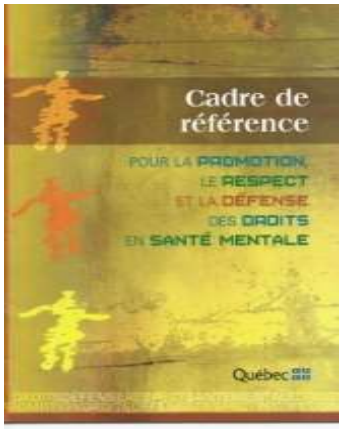

Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement
Références
Préjugé favorable
Prise de contact
Information
Accompagnement

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT EN DÉFENSE DES DROITS

L'aide et l'accompagnement en défense des droits en santé mentale touchent à toutes les sphères de la vie. Notre rôle est de permettre aux personnes, par la défense de leurs droits, d'exercer leur citoyenneté, de s'approprier leur pouvoir et de faire en sorte d'enrayer la stigmatisation.

L'INTERVENTION PROACTIVE, LES ACTIONS COLLECTIVES ET SYSTÉMIQUES

L'intervention proactive comprend l'ensemble des actions menées lorsqu'une ou des personnes, de manière permanente ou temporaire, éprouvent des difficultés telles que, si leurs droits étaient lésés, elles ne seraient pas en mesure de solliciter une aide. Cependant, une telle intervention doit toujours respecter la volonté des personnes qui peuvent en faire l'objet.

L'action collective couvre l'ensemble des actions menées avec et au bénéfice d'un groupe de personnes isolées, mais dont les problèmes s'avèrent de même nature.

L'action systémique comprend l'ensemble des actions menées afin de mettre en cause le bien-fondé ou l'application d'un règlement, d'une pratique ou d'une politique ayant cours dans un établissement public ou une corporation privée et ayant, sur le plan régional, une incidence néfaste sur le respect des droits des personnes. Ce type d'intervention peut aussi s'appliquer à une politique particulière du gouvernement.

Comme par les années passées, notre organisme s'est mobilisé via l'aide et l'accompagnement en défense des droits afin de permettre aux personnes visées de se réapproprier leur pouvoir. Toute l'information, les références et l'accompagnement que nous avons effectués n'avaient qu'un seul but : ***que les droits des personnes visées soient respectés, et que celles-ci développent des habiletés (empowerment) dans la revendication de leurs droits.***

Cette année, nous avons effectué **1865** ***interventions***. Ce qui est légèrement inférieur aux chiffres de la dernière année (-11,55%)/(**voir tableau I**). Ce qui explique en partie cette diminution est le nombre moins important de suivis de dossiers. Si nous reprenons les cinq (5) dernières années, nos interventions sont tout de même dans la moyenne supérieure du pourcentage de notre service-conseil. **(voir Tableau II)**.

Tableau I
Le comparatif avec l'année 2014-2015

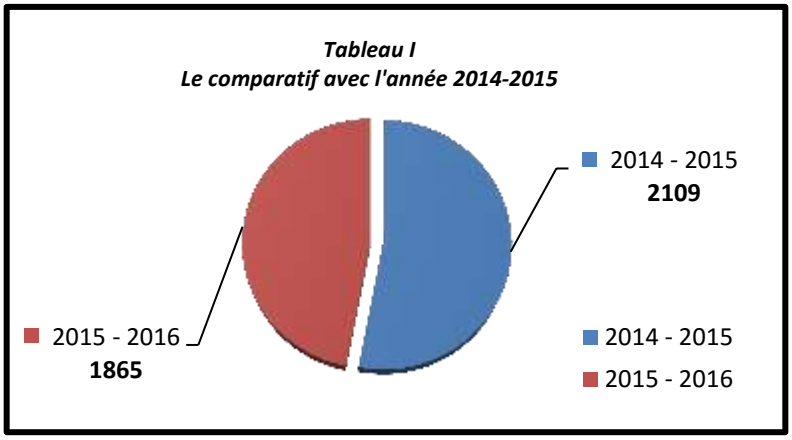

Cette constante augmentation résulte assurément par l'importante promotion de notre mandat et de notre mission aux différents partenaires des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, aux partenaires du milieu communautaire, ainsi qu'à la population générale, et ce, au cours des trois (3) dernières années.

Tableau II
Le cumulatif des cinq (5) dernières années

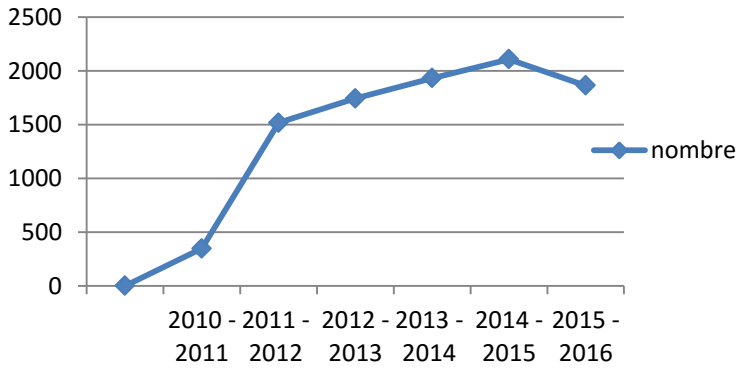

Parallèlement, nous avons reçu bon nombre de références de divers professionnels de la santé et des services sociaux et d'organismes communautaires :

- Travailleurs sociaux.
- Programme de suivi intensif dans le milieu (S.I.M.) et programme de suivi d'intensité variable (S.I.V.).
- Info-social.
- Médecins de famille et psychiatres, etc.
- Organismes communautaires.
- Aide juridique.
- Etc.

Nous vous présentons donc les statistiques détaillées de notre service-conseil. Puis, nous vous exposons les principaux droits lésés rencontrés et les dossiers chauds existants de

notre région. Enfin, nous vous proposons des exemples de dossiers d'intervention ayant eu une portée systémique et/ou collective.

Les types d'intervention

Concernant la répartition et le type d'intervention, 56% (1049) ont été effectués auprès des femmes et 44% (816) auprès des hommes (**voir tableau III**). C'est exactement le même pourcentage que la dernière année.

Par ailleurs, nous avons effectué 251 accompagnements au bureau, 96 accompagnements extérieurs et 1 518 interventions téléphoniques. Comparativement à la dernière année, nous avons reçu davantage de personnes à nos bureaux et nous avons eu le même nombre de déplacements extérieurs (**voir tableau IV)**.

Tableau III : Les personnes

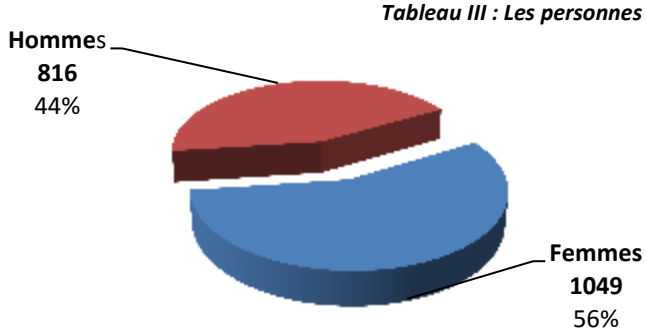

Avec qui

En ce qui regarde les personnes visées, 1 583 nous ont contactés. Nous avons communiqué avec 99 intervenants et 94 professionnels de diverses instances telles que la santé et les services sociaux, la sphère juridique, le Protecteur du citoyen, le milieu communautaire, la Régie du logement, etc., et ce, afin d'effectuer, entre autres, des suivis de dossiers. Enfin, nous avons référé 89 personnes considérées comme proches d'une personne vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale (**voir tableau V**). On remarque ici une légère diminution dans les échanges avec les intervenants et les professionnels comparativement à la dernière année.

Tableau IV : Les types d'accompagnement

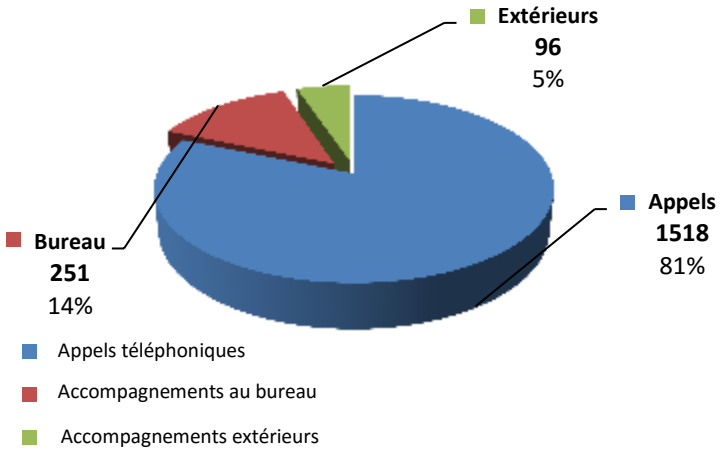

Tableau V : Avec qui

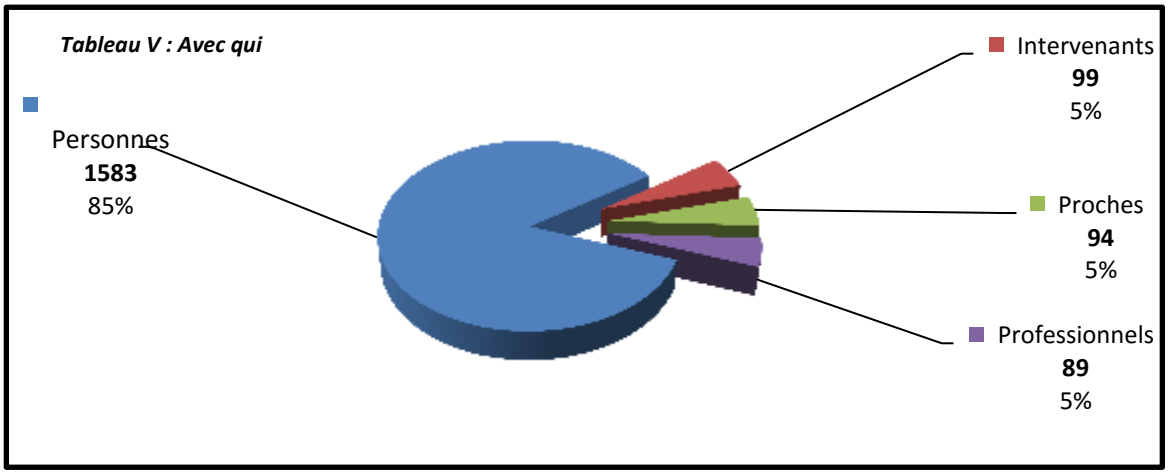

Les démarches en défense des droits

Nous avons réalisé 492 prises de contact pour de l'information/référence. De ces prises de contact, nous avons procédé à l'ouverture de 145 dossiers. À partir des dossiers et des prises de contact, nous avons réalisé 1 330 suivis avec les personnes concernées, des intervenants ou professionnels. Enfin, nous avons assisté 43 personnes à la rédaction de différentes lettres : mises en demeure, plaintes, formulaires de toutes sortes, etc.

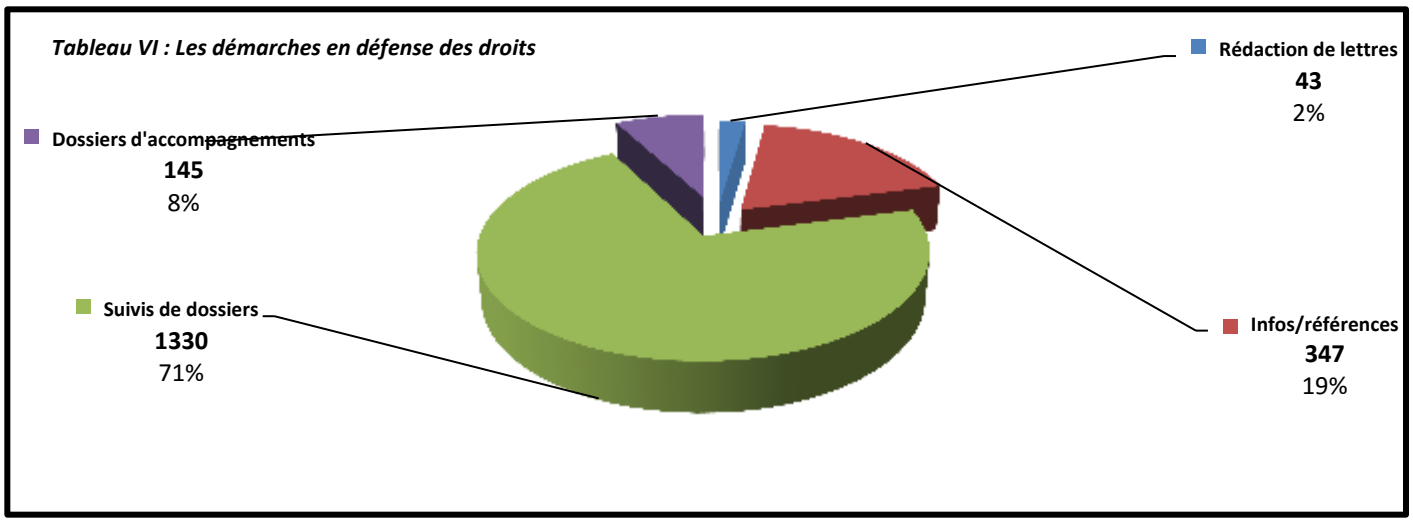

En résumé, si nous prenons le nombre total de prises de contact (information/référence) et les dossiers actifs d'accompagnement (347+145), et que nous additionnons l'aide à la rédaction de lettres (43), ***notre organisme a été contacté pour 535 nouvelles et différentes demandes.***

Ce nombre est légèrement inférieur à celui de l'année 2014-2015 (579). Cependant, nous avons vu le nombre de nouveaux dossiers augmenter d'environ 30% (101 dossiers en 2015). Une même réalité se répète dans la relation d'aide que nous avons avec les personnes : les interventions que nous effectuons sont de plus en plus complexes et perdurent dans le temps. Tout comme les années précédentes, suite à l'ouverture de dossiers ou à la réception d'un appel concernant une problématique donnée, lesdits dossiers continuent d'être en traitement, à savoir en attente :

- D'un accompagnement à la Cour civile.
- D'un accompagnement au Tribunal administratif du Québec (T.A.Q.).
- D'un accompagnement à la Régie du logement.
- D'un accompagnement pour une révision des programmes d'Aide et de Solidarité sociale.
- D'un accompagnement chez le médecin, le psychiatre ou autre professionnel de la santé.
- Des conclusions des enquêtes du Protecteur du citoyen.
- De l'aide et de l'accompagnement à la rédaction d'une lettre.
- De l'aide et de l'accompagnement concernant l'élaboration du dossier de la personne.
- Etc.

Nous constatons que les démarches d'aide et d'accompagnement demandent un soutien et un suivi aussi intensif que les dernières années (**voir tableau VII**). Selon nos estimations, à partir des 535 nouvelles demandes, nous avons effectué en moyenne trois (3) suivis de dossiers et/ou d'information/référence par nouvelle demande.

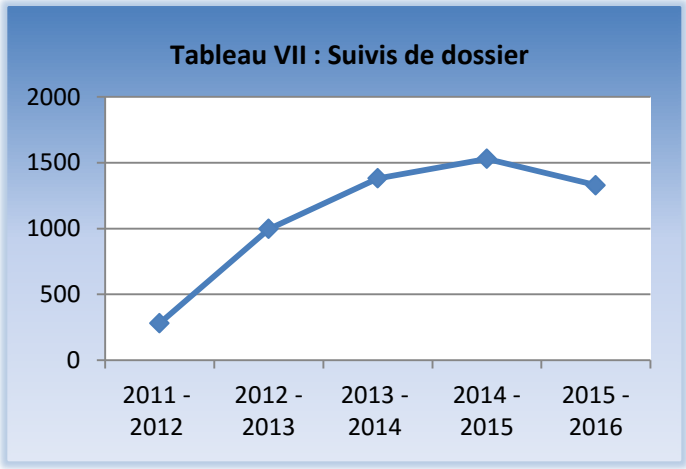

Toutefois, nous remarquons que les personnes qui demandent nos services le font considérablement plus tôt. Nous pouvons ainsi intervenir de façon plus optimale. Également, il est plus facile pour celles-ci d'élaborer une meilleure stratégie, et ce, afin de bien faire valoir leurs droits. Enfin, l'entrée en scène d'une aide juridique (avocat) est facilitée, car le litige ou la défense des droits est pris à sa source. Ce changement est la résultante directe de notre promotion au regard de notre mission.

Les thèmes

Nos interventions ont touché un bon nombre de sujets ou thèmes (**voir tableau VIII à la page 18**). Concernant les situations de droits lésés les plus récurrentes, les interventions que nous avons réalisées portaient principalement sur les problématiques suivantes :

L'aide offerte en défense des droits en santé mentale consiste à soutenir des personnes dans les démarches qu'elles entreprennent pour faire valoir leurs droits et avoir accès aux recours prévus.

1) Santé et services sociaux.
(Hébergement, Protection de la jeunesse, accès à un médecin de famille, etc.).
420 interventions/1 865 (23%)

- Plusieurs accompagnements chez le médecin de famille :
  Nos accompagnements concernaient principalement de trouver une solution afin que la personne puisse avoir un médecin de famille et un suivi en psychiatrie.
- Accompagnements à la Direction de la protection de la jeunesse (D.P.J.) :
  Nos accompagnements étaient en lien avec des dossiers où la personne visée était en processus de révision. Notre rôle était que la personne soit bien préparée lors de la tenue de la table de révision.
- Aide à la rédaction d'un résumé pour un avocat concernant la chronologique des évènements en lien avec la D.P.J.
- Accompagnements lors de visite d'évaluation par la D.P.J.
- Démarche d'enquête avec le Protecteur du citoyen pour l'expulsion d'une personne d'un organisme communautaire.
- Plaintes concernant les services reçus d'un organisme communautaire.

- Démarche pour contester l'expulsion d'une personne en tant que membre et administrateur d'un conseil d'administration d'un organisme communautaire.

2) C.N.E.S.S.T. – I.V.A.C. – S.A.A.Q. (indemnisations).
223 terventions/1 865 (12%)

- Explication des étapes et procédures à suivre concernant les processus de plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (C.N.E.S.S.T.).
- Explication du fonctionnement du T.A.Q.
- Aide à la rédaction d'une contestation au Bureau d'indemnisation des victimes d'actes criminels.
- Accompagnements pour trouver un avocat.
- Plusieurs accompagnements à la Commission des lésions professionnelles.

3) Sécurité du revenu/Assurance Emploi.
201 interventions/1 865 (11%)

- Explications de la Loi sur les personnes et les familles concernant l'aide de dernier recours.
- Plusieurs démarches d'aide et d'accompagnement concernant les prestations spéciales (lunettes, soins dentaires, transport, aide à domicile, etc.).
- Explication du fonctionnement du programme d'Aide sociale en cas de gain important.
- Accompagnements pour une demande de révision suite à la disposition qui permet à une personne prestataire de la solidarité sociale d'avoir, sans pénalité, un héritage.
- Collaboration avec l'organisme de promotion et de défense des droits en santé mentale du Centre du Québec et Mauricie (S.R.A.D.D.) pour des dossiers de succession des personnes prestataires de la Solidarité sociale.

- Informations auprès de personnes utilisatrices et de proches suite à la disposition qui permet à une personne prestataire de la solidarité sociale d'avoir, sans pénalité, un héritage.
- Accompagnements pour trouver un avocat.
- Aide et accompagnement pour contester une dette au T.A.Q.
- Accompagnements pour des demandes de révision : refus d'une contrainte sévère à l'emploi, contribution parentale.
- Accompagnements pour une demande de changement d'agent à Emploi Québec.
- Accompagnement pour remplir une nouvelle demande d'aide sociale suite à un refus du ministère.
- Informations concernant l'impact sur le revenu (chèque unique) dans la situation de cohabitation avec un ex conjoint.

- Requête au T.A.Q pour contester une dette prétendument solidairement responsable.
- Accompagnement lors d'une entrevue pour une enquête sur une situation maritale non déclarée à l'aide sociale.

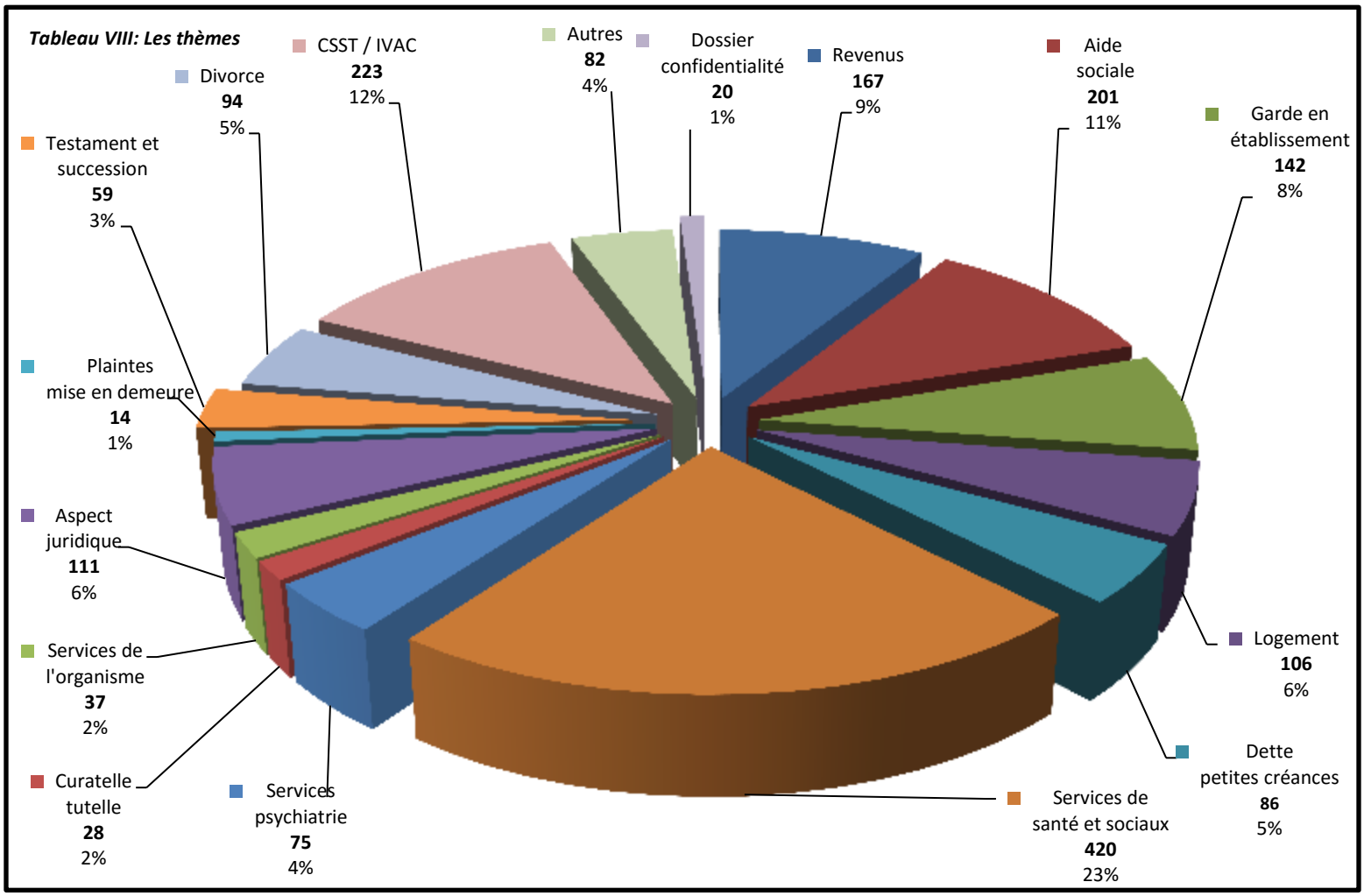

4) Revenus (rentes/assurances salaire/impôts/taxes/travail).
167 interventions/1 865 (9%)

- Aides, accompagnements et informations en ce qui regarde des démarches avec les assurances-salaire collectives, la Régie des rentes du Québec, Revenu Québec, l'Agence du revenu Canada, la TPS/TVQ, divers crédits d'impôt, les programmes d'économologis, etc.
- Aides et accompagnements à la C.N.T.E.S.S.T. :

  Dans plusieurs dossiers, nous avons aidé des personnes à préparer les documents dans une démarche de plainte pour harcèlement psychologique.
- Aides et accompagnements à la Commission des relations du travail.

  Nous avons accompagné une personne pour formuler une plainte à l'encontre du syndicat.

- Démarche auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un congédiement discriminatoire en lien avec l'état civil.
- Aide à la rédaction de plusieurs contestations de décision d'une assurance invalidité.
- Aide pour régulariser le versement des allocations familiales.
- Requête au T.A.Q pour signaler un hors délais de la régie des rentes pour répondre à une demande de prestation.
- Accompagnement au niveau des services offerts par un organisme communautaire en réinsertion au travail :

  Nous avons accompagné une personne ayant reçu des services de l'organisme. L'agente de l'organisme jugeait que la personne visée n'était plus apte à faire le travail. Elle lui a donc suggéré de voir un médecin. Ce qui a été fait. Considérant que l'organisme accompagnateur n'était pas disponible pour accompagner la personne dans ses démarches, nous avons donc fait le pont entre la personne visée et l'employeur pour la demande suivante : remise du relevé d'emploi.
- Références à des avocats.

5) Garde en établissement et autorisations judiciaires de soins.
142 interventions/1 865 (8%)

- Aides à la préparation pour une audience à la Cour civile concernant une garde en établissement :

  Bien outiller la personne au regard de ses droits lorsqu'elle se présente seule devant la Cour. Autrement dit, nous expliquons comment l'audience va se dérouler et les questions possibles auxquelles la personne devra répondre.
- Accompagnements à des audiences à la Cour pour une garde en établissement :

  Notre rôle est de s'assurer que la personne comprenne bien les dires et recommandations de l'avocat. S'assurer que la personne est d'accord avec la représentation de son avocat.
- Plusieurs références pour des avocats lors de la mise sous garde préventive, provisoire et en établissement d'une personne.
- Accompagnements et explications concernant l'application des autorisations judiciaires de soins :

  Lorsqu'une personne est sous autorisation judiciaire de soins. Elle n'a malheureusement aucun recours pour contester la décision. Notre rôle se limite seulement à lui expliquer les motifs de l'inexistence des processus de révision.
- Aide pour remplir le formulaire concernant la contestation d'une garde en établissement au T.A.Q.
- Explication du processus de garde en établissement et des conséquences qui découlent du fait de ne pas se présenter devant la Cour pour contester.
- Aides pour la préparation d'une audience à la Cour civile concernant une autorisation judiciaire de soins :

  À partir d'un guide d'information : l'ABC de l'autorisation judiciaire de soins, les cinq (5) questions pour déterminer l'aptitude, nous avons soutenu la personne lors de sa présence à la Cour supérieure. Fait à noter, l'avocat dans le dossier s'est également intéressé à notre guide d'information.

- Intervention proactive au regard d'une garde en établissement illégale :

  Nous avons interpellé le commissaire aux plaintes et à la qualité des services afin de signaler qu'une personne ayant terminé sa garde de 21 jours (sans renouvellement), n'a pas eu l'autorisation de quitter l'établissement.
- Information sur les conséquences d'autorisation judiciaire de soins (médication et hébergement).
- Plusieurs suivis de dossiers au T.A.Q.

6) Aspect juridique.
111 interventions/1 865 (6%)

- Informations et vulgarisations afin que la personne puisse se représenter seule devant la Chambre civile, la Chambre criminelle ou devant le T.A.Q. :

  À l'aide des documents du Barreau du Québec : « Seul devant la Cour », nous avons aidé plusieurs personnes à se préparer à une audience devant la Cour.
- Aides et accompagnements concernant le processus judiciaire des différents tribunaux (Cour civile, criminelle et administrative).

7) Logement.
106 interventions/1 865 (6%)

- Plusieurs accompagnements à la Régie du logement.
- Rédactions de mises en demeure et de plaintes envers des propriétaires.
- Aides à la préparation d'une audience à la Régie du logement.
- Accompagnement à la Régie du logement pour la fixation du coût du loyer.
- Accompagnement pour déterminer l'admissibilité à l'allocation-logement.
- Accompagnement auprès de l'Office municipale d'habitation (O.M.H.) :

  Nous avons accompagné une personne afin qu'elle puisse recevoir une indemnité pour déménagement exigé par O.M.H.

8) Divorce.
94 interventions/1 865 (5%)

- Aides et accompagnements dans le processus de l'obtention d'une pension alimentaire.
- Aides pour trouver un avocat.
- Accompagnements au palais de justice.
- Accompagnements à l'aide juridique.
- Accompagnements chez l'avocat.
- Aides à la préparation pour une audience.
- Remise du document seul devant la cour en matière familiale.
- Aides et accompagnements pour des démarches de séparation et/ou de divorce et garde d'enfants.
- Plusieurs demandes d'information en lien avec les procédures de divorce.
- Informations sur les droits d'accès des grands-parents.

9) Dette/petites créances/consommation.
86 interventions/1 865 (5%)

- Aide à la contestation d'une facture de télécommunication injustifiée (facture erronée, entente de paiement non respectée par la compagnie, coupure de service).
- Explication du processus des Petites créances et de la médiation préalable lorsqu'elle est acceptée de la part des deux (2) parties.
- Accompagnement dans une démarche de recours aux Petites créances.
- Accompagnement pour une contestation d'honoraires d'avocat injustifiés avec le service de conciliation du Barreau du Québec.
- Aide pour obtenir une entente de paiement avec une compagnie d'électricité.
- Accompagnement pour rédiger une plainte et un recours possible à la Cour des petites créances pour de l'isolement/contention illégal d'un C.I.S.S.S. d'une autre région.

10) Autres.
82 interventions/1 865 (4%)

- Quelques demandes en lien avec le code criminel.
- Beaucoup de références à d'autres organismes.

11) Services/Suivi en psychiatrie.
(Programme S.I.M. / S.I.V. / Clinique externe).
75 interventions/1 865 (4%)

- Aides à la préparation de rencontres avec des psychiatres :
  Notre rôle était de conseiller la personne dans la mise en place de ce qu'elle voulait mentionner et demander à son médecin (changement de médication, désaccord avec le traitement, demandes d'information sur les effets secondaires de la médication).
- Plusieurs accompagnements chez le médecin psychiatre :
  Notre rôle en était un d'assistance, et ce, afin que la personne comprenne les tenants et aboutissants de son traitement, et qu'elle puisse effectuer un consentement libre et éclairé.
- Aides à la rédaction d'une demande pour un changement de psychiatre.
- Discussions avec les intervenants du S.I.M. / S.I.V. :
  Le but des discussions était que les personnes accompagnées comprennent les services offerts, qu'elles puissent exprimer leurs demandes et que celles-ci soient prises en considération par l'équipe traitante.

12) Testaments, succession.
59 interventions/1 865 (3%)

- Aide à la rédaction d'une requête introductive pour destitution de liquidateur testamentaire.
- Accompagnements pour trouver un avocat.
- Aide pour compléter un formulaire de demande de révision pour un refus d'obtenir la rente de conjointe survivante.
- Aides et accompagnements dans la rédaction de testaments olographes et d'un mandat en cas d'inaptitude.

13) Services de l'organisme.
37 interventions/1 865 (2%)

14) Curatelle/tutelle/mandat.
28 interventions/1 865 (2%)

- Plusieurs demandes d'information concernant les régimes de protection.
- Références vers des avocats.

15) Accès au dossier/confidentialité.
20 interventions/1 865 (1%)

- Plusieurs démarches auprès des archives médicales.

16) Rédaction d'une plainte/mise en demeure.
14 interventions/1 865 (1%)

- Aides à la rédaction de plusieurs plaintes au regard de la qualité des services au C.I.S.S.S.L.
- Aides à la rédaction de plusieurs mises en demeure en lien avec diverses problématiques (problèmes de voisinage, ex conjoint, petites créances, services de consommation, etc.).
- Rédaction d'une lettre de plainte au commissaire aux plaintes et à la qualité des services contre le centre jeunesse de Lanaudière.
- Aides et accompagnements pour la rédaction de plaintes au commissaire aux plaintes et à la qualité des services :

  Les principaux signalements au commissaire visaient les conditions de vie dans les unités de soins de longue durée en psychiatrie, la collaboration entre les proches et le personnel soignant et pour une agression du personnel envers une personne hospitalisée.
- Réaction de l'organisme concernant les conclusions d'une plainte au Protecteur du citoyen à l'égard des pratiques du C.I.S.S.S.L.
- Rédaction d'une plainte contre un agent d'aide sociale.
- Aides à la rédaction de plaintes auprès de la déontologie policière.

À la lumière de ce qui suit, tout comme l'an passé, c'est le domaine de la santé et des services sociaux, à savoir l'accessibilité à un médecin de famille, des problèmes avec la D.P.J., la difficulté d'avoir des suivis par un psychologue, un psychiatre ou un travailleur social, etc., qui est en tête de lice avec 420 interventions. Si on compare avec l'année 2014-2015, on constate une augmentation des demandes de 11,67% (371 en 2014-2015).

En comparant avec les thèmes des quatre (4) années précédentes (**voir tableau IX, à la page suivante**), on voit que certains de ceux-ci augmentent alors que d'autres demeurent stables, et ce, peu importe les années financières.

Si on regarde les thèmes ayant une fréquence de pourcentage similaire d'une année à l'autre, on y répertorie les problèmes liés à la C.N.E.S.S.T./I.V.A.C., les services et les suivis en psychiatrie, les dettes liées à la consommation, les interventions dans le domaine juridique, les rédactions de plainte et de

mise en demeure et l'accès aux dossiers et la confidentialité. Pour ce qui touche à la sécurité du revenu (programme d'aide et de Solidarité sociale et d'assurance-emploi), outre l'année 2011-2012

TABLEAU IX : Variation des pourcentages des demandes d'aide et d'accompagnement

THÈMES	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Santé et services sociaux	**6%**	**17%**	**18%**	**18%**	**23%**
Services/Suivis en psychiatrie	**6%**	**5%**	**2%**	**3%**	**4%**
Garde en établissement et autorisations judiciaires de soins	**11%**	**2%**	**2%**	**2%**	**8%**
Accès au dossier/confidentialité	**2%**	**1%**	**1%**	**3%**	**1%**
Revenus (rentes/assurances salaires/impôts/taxes)	**18%**	**31%**	**18%**	**17%**	**9%**
C.S.S.T. – I.V.A.C. – S.A.A.Q. (indemnisations)			**9%**	**13%**	**12%**
Logement	**7%**	**6%**	**6%**	**8%**	**6%**
Sécurité du revenu/Assurance Emploi	**17%**	**10%**	**11%**	**8%**	**11%**
Dette/petites créances/consommation	**6%**	**4%**	**4%**	**5%**	**5%**
Testament, succession	**1%**	**5%**	**8%**	**3%**	**3%**
Curatelle/tutelle/mandat	**6%**	**4%**	**4%**	**1%**	**2%**
Aspect juridique	**4%**	**3%**	**5%**	**4%**	**6%**
Divorce	**1%**	**4%**	**3%**	**3%**	**5%**
Rédaction d'une plainte/mise en demeure	**3%**	**2%**	**2%**	**3%**	**1%**

(17% des interventions), il y a une forte corrélation dans le pourcentage des interventions. Même chose pour le divorce, outre l'année 2011-2012, ce thème demeure stable.

Pour ce qui est des thèmes qui varient dans le temps, on remarque que les interventions au regard des gardes en établissement et les autorisations judiciaires de soins ont connu une forte augmentation. Depuis les trois (3) dernières années, ce thème représentait 2% de nos interventions. Cette année, on parle plutôt de 11%. Une hypothèse pour expliquer ce bond; nous avons beaucoup travaillé avec les gestionnaires responsables de l'urgence physique et psychiatrique du C.I.S.S.S.L. afin que le personnel de l'établissement informe les personnes de leurs droits, dont celui de communiquer avec l'organisme de promotion et de défense des droits.

À l'inverse, tout ce qui touche aux revenus (rentes, assurances salaire, impôts, etc.), on remarque une baisse significative dans nos interventions : d'une moyenne de 21% depuis les quatre (4) dernières années à 9% cette année. La raison est fort simple. Depuis plus de cinq (5) ans, nous avons déployé

une importante tournée de promotion de la mission de notre organisme auprès des partenaires du communautaire. Ce qui a fait en sorte que nous avons pu développer un réseautage important. Nous avons donc, au cours des deux (2) dernières années, référé à des organismes tels que l'A.C.E.F., la Maison populaire de Joliette, l'Action populaire Des Moulins, etc.

Pour nous, le plus grand défi, c'est encore la lutte à la stigmatisation des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. On entend par stigmatisation que les personnes ne sont pas crues, qu'elles exagèrent voire qu'elles fabulent. Que tout ce qu'elles désirent, c'est de profiter des différents programmes gouvernementaux ou privés. Nous avons encore beaucoup à faire en tant que société et système de protection sociale, et ce, afin d'accepter la différence des autres. Vivre avec une souffrance, quelle qu'elle soit, ne fait pas en sorte que certaines personnes soient moins citoyennes que d'autres. Cette incompréhension des problèmes de santé mentale fait en sorte qu'il existe encore cette peur collective de la folie. En d'autres mots, de ce que nous observons, encore aujourd'hui, c'est qu'une personne vivant avec un problème de santé mentale a inévitablement un dérèglement de son esprit, de son intelligence, de sa raison, de son contrôle sur elle-même, etc. Ce qui fait en sorte que certaines personnes en autorité croient qu'il est primordial de décider pour celle-ci. On sait ce qui est bien ou non pour elle. Et si elle ose lever le doigt pour intervenir, on balaie du revers de la main ses désirs, ses opinions et ***SES DROITS. Il reste beaucoup à faire pour changer les comportements!!!!***

Enfin, en plus de la stigmatisation, la relation entre pauvreté, santé mentale et la difficulté à faire respecter ses droits est omniprésente dans notre soutien aux personnes. En vivant la pauvreté, la vulnérabilité des personnes l'emporte souvent sur leur appropriation du pouvoir dans le désir que leurs droits soient respectés.

La répartition des interventions

Concernant les lieux d'origine des demandes (**voir tableau X, à la page suivante**), depuis les cinq (5) dernières années, c'est la municipalité régionale de comté (M.R.C.) de Joliette qui vient en tête de lice. Pour 2015-2016, cette M.R.C. a recueilli 829 de nos interventions. Elle est suivie, en ordre décroissant, par l'Assomption (321), des Moulins (246), Matawinie (237), Montcalm (78) et Autray (50). Pour ce qui est de toutes les M.R.C., sauf Autray, le nombre d'interventions se compare aux années passées avec de légères différences.

La M.R.C. d'Autray demeure un mystère pour nous. Lors de l'élaboration de notre dernier plan d'action, nous avions pour objectif d'accroître notre présence dans cette M.R.C. En effet, pour l'année 2011-2012, nous avions effectué 73 interventions et en 2012-2013, 40 interventions. L'an passé, nous avons réalisé 101 interventions. Cette année, nous en sommes à 50. Pourtant, au cours des trois (3) années, nous avons effectué des kiosques d'information, offert des comités de droits au centre d'entraide l'Envol et recruté des nouveaux membres pour l'organisme et le regroupement l'IMPACT. Malgré tout, nous avons encore de la difficulté à accompagner des personnes dans la défense de leurs droits. De deux (2) choses l'une, soit que le réseau communautaire de cette M.R.C. est très développé, et les personnes ayant besoin d'aide et d'accompagnement ont les services nécessaires; soit, qu'étant donné qu'une partie de cette M.R.C. est plus proche de la région administrative de la Mauricie, les personnes ont tendance à se tourner vers les ressources communautaires de cette région.

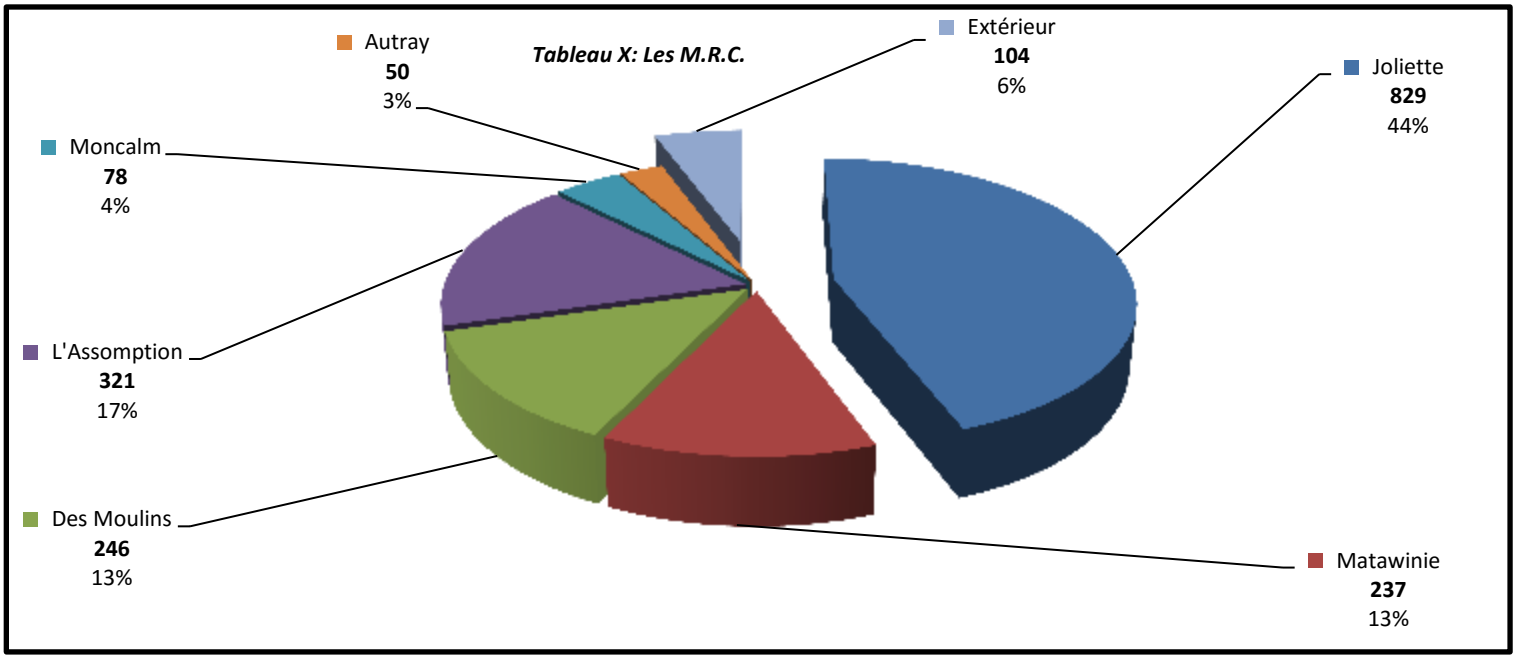

EXEMPLES D'UNE INTERVENTION SYSTÉMIQUE ET DE DEUX DÉMARCHES D'ACTION COLLECTIVE

Dès que nous ouvrons un dossier, c'est qu'il y a accompagnement. Dans quelques dossiers, nous avons entrepris, soit par l'accompagnement de la personne dans le parcours d'une plainte, soit par un signalement de notre organisme, une démarche systémique, collective et/ou proactive par rapport au processus défaillant du respect des droits. Cette démarche s'est concrétisée soit à l'instance mise en cause ou au Protecteur du citoyen. En ce sens, à partir d'un accompagnement individuel, nous avons questionné les instances concernées sur leurs directives systémiques quant au respect des droits, nous avons signalé, de manière proactive, les façons de faire inadéquates au Protecteur du citoyen, ou nous avons accompagné plusieurs personnes dans une même démarche de défense des droits.

Nous vous présentons donc trois (3) exemples. Le premier relate une démarche systémique auprès d'un

établissement concernant une situation très problématique dans une unité de psychiatrie. Le second expose le déplacement d'une intervention individuelle pour la porter au plan collectif dans cette même unité. Enfin, le troisième s'inscrit dans une action collective au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (M.T.E.S.S.).

Une démarche systémique concernant une unité de psychiatrie

Suite à l'avancée d'une grave maladie, une personne fut transférée sur une unité de psychiatrie dans un centre hospitalier de la région. Accompagnée par un proche, ce dernier, avec le consentement de la personne, demanda à être informé du plan de traitement, selon la volonté et le consentement de cette dernière. Première faille dans le respect des droits, les médecins refusèrent tout échange avec lui. Nous avons ainsi accompagné le proche et la personne dans le dépôt d'une plainte au commissaire aux plaintes et à la qualité des services du C.I.S.S.S.L. Ce dernier a communiqué avec le plaignant au mois d'octobre. Trois (3) mois plus tard, nous étions sans nouvelle et aucune conclusion n'a été émise. Nous avons donc fait suivre la plainte au Protecteur du citoyen. Depuis, le proche assiste au rendez-vous de suivi de la personne et fait partie prenante de l'équipe de soins tel que la personne le souhaitait.

Par ailleurs, cette même personne fut transférée d'unité. Conséquemment à sa condition, il lui arrive malheureusement de crier sans en avoir conscience. Lors de sa première semaine d'hospitalisation, pendant la nuit, elle s'est mise à crier. Aux dires de celle-ci, les membres du personnel sont arrivés dans sa chambre, lui ont attaché les chevilles et les poignets. Et, pendant qu'elle criait, l'ont agressée verbalement d'une façon très violente. Dès que nous avons été informés des faits allégués, nous avons immédiatement effectué un signalement au Protecteur du citoyen et au commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Nous sommes en attente des conclusions du commissaire et de l'enquête du Protecteur du citoyen.

Enfin, compte tenu de son diagnostic d'une maladie dégénérative, elle était suivie, depuis plusieurs années, par un spécialiste d'une autre région administrative. Ce dernier souhaitait poursuivre son suivi auprès de celle-ci. Par contre, la psychiatre traitante s'y opposa. Elle refusa systématiquement de lui administrer la médication suggérée et s'opposa à ce qu'elle voit un neuropsychiatre tel que demandé par le spécialiste.

Nous avons donc entrepris une démarche auprès du médecin examinateur du C.I.S.S.S.L.

Toutefois, lorsque nous nous sommes informés auprès du commissaire aux plaintes et à la qualité des services, pour avoir ses coordonnées, on nous a mentionné qu'il n'y avait plus de médecin examinateur, qu'il avait pris sa retraite et n'avait pas encore été remplacé. Nous étions donc dans l'impossibilité d'effectuer ladite plainte, mais qu'elle serait traitée lorsqu'un nouveau médecin examinateur serait nommé. Nous nous sommes donc adressés au Protecteur du citoyen pour leur faire part de la situation. À ce jour, bien que le Protecteur du citoyen ait exercé une pression pour qu'il y ait un médecin examinateur, le poste est toujours vacant. Nous continuons nos démarches.

Une démarche de plainte collective et proactive visant les droits des personnes versus une unité de psychiatrie

Depuis plus de deux (2) ans, nous accompagnons plusieurs personnes hébergées aux unités de soins de longue durée en psychiatrie. Nous avons été malheureusement témoins d'une culture institutionnelle nous questionnant et nous interpellant. Nous considérons que les droits de plusieurs résidents des unités sont bafoués, et parfois même, de façon systématique. Par exemple, certains, qui ne sont pas sous régime de protection, n'ont pas accès à leur carte de débit à l'hôpital ou lors des sorties, une grille de code de vie est utilisée pour gérer les comportements des personnes, l'application des règlements est variable en fonction du personnel qui y travaille, etc. Ce n'est qu'un aperçu des évènements qui nous ont été rapportés. Par ailleurs, nous sommes convaincus qu'il y a plus. D'ailleurs, lorsque nous sommes présents sur l'unité, nous voyons des évènements qui sont très questionnables et même condamnables.

Nous avons donc, depuis plus d'un an, effectué plusieurs plaintes au commissaire aux plaintes et à la qualité des services, et ce, en vain. La réponse est toujours la même. Le commissaire ne peut traiter le dossier, car les évènements reprochés s'inscrivent dans une approche thérapeutique. Pour nous, il est clair que l'équipe soignante se sert de cette approche (le médical) pour contourner le respect des droits de certains résidents dans les règles de conduite de l'unité. Par surcroît, depuis la mise en place du C.I.S.S.S.L., nous avons remarqué, lors de nos accompagnements, que les délais dans le traitement des plaintes étaient majoritairement dépassés, et de beaucoup. Nous avons donc signalé la situation au Protecteur du citoyen.

Parallèlement aux démarches au commissaire, au cours de l'année 2014, toutes nos interventions ont

été signalées au coordonnateur des services psychosociaux et santé mentale adulte du C.I.S.S.S.L. Malgré l'excellente collaboration du coordonnateur, nous constatons que les gestionnaires ont les mains liées face au pouvoir médical des psychiatres pratiquant sur les unités. En effet, à chaque signalement, des vérifications ont été effectuées. Malheureusement, dans la grande majorité des cas, aucune intervention n'était possible, le fait allégué était de nature thérapeutique.

Notre organisme a donc contacté le Protecteur du citoyen pour mettre au jour les conditions de vie problématiques des personnes hébergées. Notre objectif était de sensibiliser ce dernier à une certaine insensibilité de la part de l'établissement à disposer d'un milieu de vie accueillant et respectueux des droits des personnes qui y habitent.

Nous sommes tout à fait conscients que dans la majorité des situations le Protecteur du citoyen ne pourra pas intervenir, et ce, à cause de l'empreinte de l'intervention thérapeutique. Cependant, il est important pour nous qu'il soit averti afin d'exercer une vigilance accrue. Au mois d'avril 2016, il a considéré que les faits étaient assez sérieux pour déclencher une enquête sur certains aspects de notre signalement.

Une démarche de plainte collective visant les droits des personnes et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

En 2015, des jugements du T.A.Q. (SAS-Q-184769-1208, SAS-Q-186235-1210, SAS-Q-175107-1106) ont donné raison à des personnes qui, après avoir hérité d'un proche, s'étaient vu amputer leur prestation de sécurité du revenu ou contraintes de rembourser le M.T.E.S.S. pour des montants versés en trop.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
Québec

Or, l'article 164 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles prévoit certaines exclusions qui ne peuvent être prises en compte dans le calcul des prestations, dont le capital et les intérêts tirés d'une fiducie testamentaire ou d'une rente viagère, jusqu'à concurrence de 203 000 $.

Nous avons accompagné des personnes prestataires de ce programme dans leurs démarches pour rétablir la prestation de solidarité sociale en vertu de cette loi auprès de l'agent responsable de leur dossier. Faisant face à un refus de la part des agents, en collaboration avec l'avocate de la S.R.A.D.D. Centre-du-Québec/Mauricie, les personnes ont pu obtenir ce dont elles avaient droit en contestant la décision par une demande de révision.

En conclusion, l'organisme a été encore fort occupé cette année. Et nous en sommes fiers. C'est donc dire que Pleins droits de Lanaudière est un incontournable quand on évoque la défense des droits en santé mentale dans notre région. Cependant, et tout comme par les années passées, avec des

demandes de plus en plus nombreuses et complexes, nous sommes constamment sollicités et nous avons peine à suffire à la tâche. En d'autres mots, nous traitons les dossiers les plus urgents. Quant aux autres, nous devons, malheureusement, les mettre en attente. Pour une stabilité et surtout le maintien d'une mission de qualité et professionnelle, nous réitérons l'importance d'un rehaussement de notre financement.

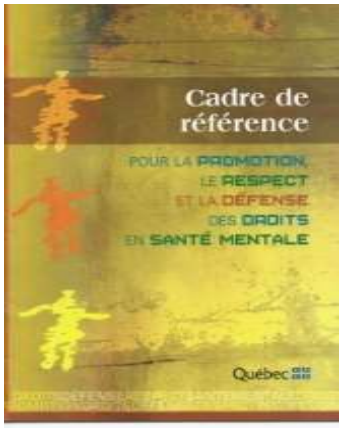

Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation
Droits
Information
Promotion
Sensibilisation
Appropriation du pouvoir
Sensibilisation

LA PROMOTION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

La démarche dite de promotion et de sensibilisation signifie la prise de parole publique afin de promouvoir le respect des droits des personnes.

Suivant la mise en place du C.I.S.S.S.L. dans notre région, nous n'avons pu offrir le même nombre de formations que par les années passées. En effet, nous avons eu la confirmation de l'offre du C.I.S.S.S.L. à l'été 2015. Ce qui nous laissait peu de temps pour organiser, avec nos partenaires du communautaire, le calendrier 2015-2016. Nous avons misé plutôt sur l'offre de nos comités de droit.

Parallèlement, nous avons poursuivi la promotion de notre organisme par la diffusion de nos outils promotionnels et ceux de notre association provinciale.

LA PROMOTION DE L'ORGANISME

L'organisme a fait la promotion de son mandat et de sa mission en distribuant régulièrement ses différents outils promotionnels, ainsi que la documentation de l'association des groupes d'intervention et défense des droits (A.G.I.D.D.-S.M.Q.) :

Le nombre d'outils promotionnels distribués est de **2 120 documents**.

- Dépliant de l'organisme et carte d'affaires (1 437).
- Dépliant de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (80).
- Le manifeste ***Non aux mesures de contrôle*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (19)
- ***L'ABC des autorisations judiciaires de soins*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (11).
- ***Les autorisations de soins : le trou noir de la psychiatrie*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (61).
- **Guide de survie : La garde en établissement et le dépliant contention physique, chimique et isolement en santé mentale** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (118).
- ***La garde en établissement : Une loi de protection…une pratique d'oppression*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (76).
- ***Lutter contre la victimisation secondaire : une question de droits*** **et** ***Ensemble pour s'en sortir/les électrochocs*** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (16).
- **Cadre de référence pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale** et **le code d'éthique** de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. (49).
- Dépliant du regroupement des personnes utilisatrices des services en santé mentale de Lanaudière (l'IMPACT) (192).

- **Cadre de référence de promotion-vigilance** (12).
- **Documentation pour aînés et autres** (61).

Quant aux lieux de diffusion, notre promotion s'est effectuée dans les hôpitaux et cliniques externes, dans les C.L.S.C., à Info-santé, auprès de tous les députés de la région et dans plusieurs organismes communautaires.

Enfin, 351 dépliants *Droits et recours des personnes mises sous garde* du ministère de la Santé et des Services sociaux (M.S.S.S.) ont été transmis aux deux (2) unités de psychiatrie du C.I.S.S.S.L., ainsi que distribués lors de nos présentations et formations.

LA PRÉSENTATION DE LA MISSION ET DU MANDAT DE L'ORGANISME

Simultanément à la diffusion de nos outils promotionnels, nous avons tenu un (1) kiosque d'information. Celui-ci s'est déroulé le 30 et 31 mars dernier aux Galeries Joliette. Une conseillère en défense des droits ainsi que deux (2) membres ont distribué des dépliants et expliqué notre mission et notre philosophie d'intervention.

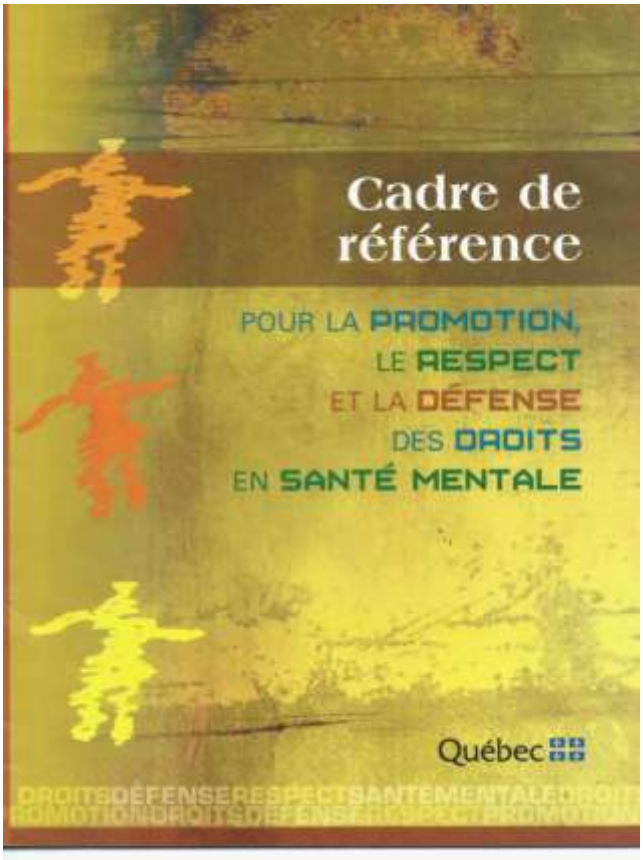

Également, nous avons effectué deux (2) présentations de la mission et du mandat de l'organisme. Elles avaient pour but de démystifier et d'expliquer la philosophie, la mission, les principes directeurs et les méthodes d'intervention en défense des droits.

Concrètement, la présentation portait sur les points suivants :

- ***Un peu d'histoire.***
- ***Les principes directeurs.***
  - ✓ L'autonomie des personnes.
  - ✓ La spécificité des personnes.
  - ✓ Le préjugé favorable.
  - ✓ Le rapport volontaire aux groupes.
  - ✓ L'accessibilité.
  - ✓ L'appropriation du pouvoir des personnes.
  - ✓ La démocratie et la solidarité.
  - ✓ Le respect de la confidentialité et de la vie privée.
- ***L'intervention en défense des droits.***
  - ✓ La prise de contact.
  - ✓ L'aide et l'accompagnement.
  - ✓ L'intervention proactive, l'action collective et systémique.
  - ✓ La promotion et la sensibilisation.
  - ✓ La formation.
- ***Autres spécificités.***

Voici la nomenclature des lieux où nous avons présenté la mission de l'organisme. **Nous avons rejoint au total 22 personnes**.

Outre le lieu et le nombre de personnes, vous trouverez, s'il y a lieu, les évaluations et commentaires des participants.

- Lieu : ***Équipe jeunesse, enfance, famille (C.L.S.C. Lamather).***
  Présentation de Pleins droits de Lanaudière.
  Date : 2 avril 2014.
  Participation : 15 participants.

L'échange avait pour objectif de démystifier la mission et le rôle de l'organisme au regard des personnes accompagnées.

- Lieu : ***La Maison populaire de Joliette.***
  Présentation de Pleins droits de Lanaudière.
  Date : 14 octobre 2015.
  Participation : 16 membres.
  Évaluation : 7 personnes.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	4	3	0	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	3	3	1	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	3	3	1	0	0	0
Parole aux membres (temps de parole, interventions des personnes présentes)	5	1	0	1	0	0
L'animation, la personne ressource	4	2	1	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	5	1	1	0	0	0

Commentaires :

- ➔ J'ai trouvé cela génial.
- ➔ Il pourrait y avoir plus d'explication. J'ai déjà fait appel à P.D.L.., cela ne se passait pas tout à fait comme cela.
- ➔ Très bien.

LES COMITÉS DE DROITS ET FORMATIONS

À chaque année, au printemps et à l'automne, nous transmettons à l'ensemble de nos partenaires du milieu communautaire une offre concernant des comités de droits et formations en défense des

droits. Nous avons pour philosophie d'offrir le plus grand éventail de sujets possibles :

- **Formations offertes (une journée ou deux journées) :**

  - ✓ Droits et recours en santé mentale.
  - ✓ L'Appropriation du pouvoir.
  - ✓ L'Autre côté de la pilule (dispensée par des formateurs accrédités de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.).

- **Comités de droits offerts :**

  - ✓ Droits des locataires.
  - ✓ Comment faire une plainte.
  - ✓ Les assurances.
  - ✓ Comment préparer sa rencontre avec un psychiatre.
  - ✓ Le mandat en prévision d'inaptitude.
  - ✓ Les différentes formes de testament.
  - ✓ Le harcèlement psychologique au travail.
  - ✓ L'isolement / contention (en construction).
  - ✓ La consommation et vous (en construction).
  - ✓ Se représenter seul devant la Cour.
  - ✓ L'accès aux dossiers médicaux, psychosociaux et la confidentialité.
  - ✓ La loi P-38.001 et la garde en établissement.
  - ✓ Les programmes d'Aide et de Solidarité sociale et vos droits.
  - ✓ Le droit à la vie privée.

Nous avons donné six (6) comités de droits et quatre (4) formations. Grâce au soutien financier du C.I.S.S.S.L., par l'entremise du programme de formation en santé mentale, trois (3) de celles-ci, à savoir l'Autre côté de la pilule et Droits et recours en santé mentale à deux (2) reprises, ont pu être présentées à nos membres ainsi qu'à deux (2) organismes communautaires du Sud de Lanaudière. Quant à la quatrième formation, elle fut financée par le mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (M.É.P.A.L.). Enfin, nous avons, comme à toutes les années, réalisé une journée régionale en défense des droits.

Nous avons rejoint au total 137 personnes.

Les comités de droits

Nous avons dispensé les comités de droits (café-rencontre) pour nos membres et en collaboration avec deux (2) organismes communautaires de promotion/vigilance en santé mentale et un en soutien aux personnes vulnérables.

Atelier sur les prix Orange/Citron de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.

- Lieu : ***Pleins droits de Lanaudière.***
  Atelier prix orange / citron de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.
  Date : 27 avril 2015.
  Participation : 9 membres.
  Évaluation : 9 personnes.

Appréciation	Très satisfait	Assez satisfait	Assez insatisfait	Très insatisfait	Oui	Non	Pas de réponse
Globalement, avez-vous aimé l'activité (Informations reçues, animation, etc.)	6	3	0	0	0		0
Comptez-vous en parler à votre entourage? Pourquoi					7	2	1

Commentaires :

Que représente pour vous la remise des prix Orange et Citron de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.?

- ➔ Depuis 1996, un aperçu du respect = Orange/Citron = injustice / méchant.
- ➔ Très important.
- ➔ Maintenant, je trouve que cela vaut la peine de jeter un coup d'œil.
- ➔ La population en général devrait en être informée.
- ➔ J'ai appris bien des points.
- ➔ Un moment pour retourner dans les années passées sur comment ils ont rendu les mentalités.
- ➔ Le meilleur et le pire des soins de santé.
- ➔ Une manière de se faire entendre.
- ➔ L'A.G.I.D.D.-S.M.Q.

Comité de droits concernant les testaments et successions.

Objectifs :

- ✓ Connaître les implications d'une succession avec ou sans testament.
- ✓ Comprendre les différentes formes de testament.
- ✓ Comprendre les différentes étapes du processus testamentaire : l'inventaire des biens, refuser ou accepter une succession, le testament biologique, etc.
- ✓ Connaître les recours possibles en cas de litige.

- Lieu : ***Le Tournesol de la Rive-Nord, Repentigny.***
  Les différentes formes de testament.
  Date : 18 novembre 2015.
  Participation : 12 membres.
  Évaluation : 9 personnes.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	6	3	0	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	5	4	0	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	8	1	0	0	0	0
Parole aux membres (temps de parole, interventions des personnes présentes)	6	2	1	0	0	0
L'animation, la personne ressource	5	4	0	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	7	2	0	0	0	0

Commentaires :

- ➔ Formation très agréable, intéressante. Animatrice très intéressante.
- ➔ On devrait se revoir sur le comité de droits les assurances.
- ➔ Merci, pour les renseignements et les éclaircissements.

Comité de droits concernant les programmes d'aide et de Solidarité sociale du M.T.E.S.S.

Objectifs :

- ✓ Comprendre les implications d'une demande d'aide de dernier recours.
  - Les définitions, les conditions d'admissibilité, le cheminement d'une demande, etc.
- ✓ Les programmes d'aide financière.
  - Le programme d'Aide sociale, la contrainte temporaire à l'emploi, le programme de Solidarité sociale, les prestations spéciales, les montants de base.
- ✓ Le processus de révision.
- ✓ Informations supplémentaires.
  - Compte de développement individuel, le recouvrement, le remboursement d'un montant, les droits et obligations.

- Lieu : ***La Rescousse amicale, Rawdon.***
  Les programmes d'Aide et de Solidarité sociale et vos droits.
  Date : 22 septembre 2015.
  Participation : 14 membres.
  Évaluation : 11 personnes.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	9	2	0	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	9	2	0	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	8	2	0	0	0	1
Parole aux membres (temps de parole, interventions des personnes présentes)	8	3	0	0	0	0
L'animation, la personne ressource	10	1	0	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	9	2	0	0	0	0

Commentaires :

- ➔ J'ai sauté sur l'occasion avec toutes mes questions. Merci pour tout.
- ➔ J'ai bien aimé la rencontre.

- Lieu : ***La Maison populaire de Joliette.***
  Les programmes d'Aide et de Solidarité sociale et vos droits.
  Date : 11 novembre 2015.
  Participation : 11 membres.
  Évaluation : 3 personnes.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	3	0	0	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	2	1	0	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	2	1	0	0	0	0
Parole aux membres (temps de parole, interventions des personnes présentes)	3	0	0	0	0	0
L'animation, la personne ressource	3	0	0	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	2	1	0	0	0	0

Commentaires :

- ➔ C'était très intéressant. Quand je vais avoir besoin de la ressource, je vais savoir où aller ou quoi faire.

- Lieu : ***Le Tournesol de la Rive-Nord, Repentigny.***
  Les programmes d'Aide et de Solidarité sociale et vos droits.
  Date : 21 octobre 2015.
  Participation : 18 membres.
  Évaluation : 13 personnes.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	7	5	0	1	0	0
Qualité des supports pédagogiques	8	4	1	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	7	2	4	0	0	0
Parole aux membres (temps de parole, interventions des personnes présentes)	7	3	3	0	0	0
L'animation, la personne ressource	7	2	4	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	6	4	3	0	0	0

Commentaires :

- ➔ Merci pour toutes ces informations. Très intéressant.
- ➔ Trop de lecture sur le *Powerpoint*. Animatrice informée. Manque d'exemples.

Comité de droits concernant la confidentialité et l'accès aux dossiers médicaux et psychosociaux.

Objectifs :

- ✓ Présenter le cadre légal entourant l'accès au dossier médical et psychosocial.
- ✓ Expliquer la procédure pour une demande d'accès au dossier.
- ✓ Présenter les recours en cas de refus à l'accessibilité au dossier.
- ✓ Présenter les principes entourant le secret professionnel.
  - Exposer les obligations du secret professionnel.
  - Indiquer quels renseignements y-a-t-il dans un dossier médical.
  - Vos recours en cas d'un manque face au secret professionnel.

- Lieu : ***Le Tournesol de la Rive-Nord, Repentigny.***
  L'accès aux dossiers médicaux, psychosociaux et la confidentialité.
  Date : 16 mars 2016.
  Participation : 9 membres.
  Évaluation : 7 personnes.

Appréciation	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation	4	3	0	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	3	4	0	0	0	0
Organisation du temps (emploi du temps, pause….)	4	3	0	0	0	0
Parole aux membres (temps de parole, interventions des personnes présentes)	3	4	0	0	0	0
L'animation, la personne ressource	5	2	0	0	0	0
Déroulement général de la rencontre	4	3	0	0	0	0

Commentaires :

- ➔ Très bonne présentation.
- ➔ Formation très *cool*, mais trop courte.
- ➔ Mélanie tu connais très bien ta matière. En plus, tu as répondu à toutes les questions.

Les formations

Nos formations ont été présentées à deux (2) partenaires du milieu communautaire et aux membres de notre organisme. Nous avons organisé, contribué et effectué les formations suivantes :

- L'Autre côté de la pilule de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. :
  - À Habitat jeunesse et la Hutte de Terrebonne.
- Les droits et recours en santé mentale :
  - Au Vaisseau d'Or des Moulins.
  - Aux membres de Pleins droits de Lanaudière.

En ce qui regarde la formation l'Autre côté de la pilule de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q, c'est par l'entremise de formatrices accréditées qu'elle fut effectuée. Notre rôle en a été un d'organisation. En d'autres mots, nous nous sommes employés à coordonner les dates de diffusion de la formation, les inscriptions, les repas et avons été la courroie de transmission avec les partenaires en présence.

- ***Habitat jeunesse et la Hutte de Terrebonne.***
  Titre de la formation : *L'Autre côté de la pilule (sur 2 jours).*
  Formatrices : Chloé Serradori et Andrée Morneau de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.
  Date : 7 et 8 décembre 2015.
  Participation : 10 personnes.

Les objectifs généraux de la formation :

Cette formation a pour but de susciter une démarche visant l'acquisition de connaissances sur les médicaments de l'âme et la compréhension de leurs effets. Également, elle vise à favoriser la réappropriation du pouvoir sur la vie (*empowerment*) des personnes vivant avec un problème de santé mentale, et ce, face à leur médication.

***Les objectifs spécifiques de la formation** :*

- ✓ Rendre accessible le contenu du Guide critique des médicaments de l'âme.
- ✓ Connaître les noms et la classification des
- ✓ Distinguer les problèmes de santé mentale de ceux reliés aux effets secondaires des médicaments psychiatriques.
- ✓ Permettre aux personnes d'exercer leur droit au consentement libre et éclairé et participer activement à leur traitement.
- ✓ Favoriser une prise en charge des personnes par elles-mêmes et développer une sensibilisation face à la médication psychiatrique et en connaître les alternatives.

En ce qui a trait à la formation Droits et recours en santé mentale, c'est notre organisme qui a délégué les deux formatrices, à savoir mesdames Martine Audet et Mélanie Gagnon, conseillères en défense des droits, et mesdames Madeleine White et Carole Duchesneau, membres de Pleins droits de Lanaudière.

- ➢ ***Le Vaisseau d'Or Des Moulins (Groupe de promotion-vigilance des droits en santé mentale).***
  Titre de la formation : *Droits et recours en santé mentale (sur une journée).*
  Formatrices : Mélanie Gagnon et Madeleine White.
  Date : 9 novembre 2015.
  Participation : 15 personnes.

- ➢ ***Pleins droits de Lanaudière.***
  Titre de la formation : *Droits et recours en santé mentale (sur 2 jours).*
  Formatrices : Martine Audet et Carole Duchesneau.
  Date : 24 novembre et 1er décembre 2015.
  Participation : 7 personnes.

Les objectifs généraux de la formation :

Développer chez les personnes visées, les connaissances et les habiletés nécessaires à la promotion, au respect, à la protection et à la défense de leurs droits touchant les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Les objectifs spécifiques de la formation :

- ✓ Connaître les motivations qui suscitent l'intérêt des personnes à s'engager dans la formation.
- ✓ Connaître les dispositions de la Loi sur les services de santé et services sociaux et ses dernières modifications au regard du processus de plainte du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.
- ✓ Expliquer le mécanisme de plainte et de signalement au Protecteur du citoyen.
- ✓ Connaître les droits et recours quant au consentement aux soins.
- ✓ Connaître les droits et recours concernant la garde en établissement et l'application de la loi P-38.001.
- ✓ Savoir surmonter les obstacles lorsqu'une personne entreprend des démarches concernant le respect de ses droits.
- ✓ Comprendre en quoi le développement des connaissances et des habiletés dans la défense des droits participe à accroître l'appropriation du pouvoir.
- ✓ Effectuer une évaluation de la formation en favorisant la participation des personnes.

Inspiré par la table d'éducation populaire de l'Outaouais, le M.É.P.A.L. a soumis, au printemps 2013, un projet de ***Certificat en défense des droits*** au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Les objectifs généraux visés par ce projet étaient de :

- ✓ Rendre disponible des formations sur les droits humains pour les intervenants, les membres des groupes communautaires et d'autres instances.
- ✓ Développer les connaissances et l'expertise des organismes communautaires (et autres) sur les droits humains et leur mise en œuvre.
- ✓ Remettre l'approche des droits humains au cœur des organisations démocratiques de la région de Lanaudière.

Le projet fut accepté. Notre organisme y participa en 2014 afin de donner une formation sur la santé mentale et la promotion des droits.

Suite aux évaluations, le M.É.P.A.L. nous sollicita à nouveau en 2015 pour offrir à nouveau notre présentation.

C'est le 19 mai 2015 que nous présentions l'atelier : ***La santé mentale et la promotion des droits : quand l'exception devient oppression***.
13 participants étaient présents.

Les objectifs généraux de la formation :

Avec la désinstitutionalisation du système asilaire dans les années soixante (60) et soixante-dix (70), une grande réforme institutionnelle et culturelle vit le jour au Québec. Graduellement, la maladie mentale devint une maladie comme les autres, et le concept de santé mentale prit, peu à peu, place dans le discours. Malgré ce changement culturel et éthique, deux (2) pratiques d'exception pouvant brimer la liberté des personnes ayant des problèmes de santé mentale caractérisèrent l'histoire récente de notre société : La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (loi P-38.001), et les autorisations judiciaires de soins.

À partir de ces deux (2) mesures d'exception, cet atelier montrera certains dérapages en lien avec le respect des droits fondamentaux qui marquent notre société.

Les objectifs spécifiques de la formation :

- ✓ Présenter l'évolution socio-historique du concept de la folie, de la maladie mentale et de la santé mentale au Québec.
- ✓ Comprendre les principales législations internationales et nationales au regard de la protection des droits en santé mentale.
- ✓ Présenter deux (2) mesures de protection en santé mentale.
- ✓ Développer un esprit critique face à ces mesures de protection.
- ✓ Comprendre ce qu'est la stigmatisation en santé mentale.
- ✓ Effectuer une réflexion éthique face aux pratiques psychiatriques versus le respect des droits fondamentaux.

La journée régionale en défense des droits

La journée régionale s'est tenue, cette année, le 10 mars 2016, à la cabane à sucre Alcide Parent. Comme par les années passées, l'intérêt des membres était palpable. Vingt-neuf (29) personnes ont participé à l'évènement.

En matinée, c'est par l'entremise de madame Mélanie Gagnon, conseillère en défense des droits, que fut présenté un atelier portant sur les assurances.

Comité apprécié par tous. En effet, que de questions posées et de réponses données. Selon les commentaires retenus, cela a été très instructif.

En après-midi, madame Mylène Geoffroy, coordonnatrice au M.É.P.A.L., anima un atelier sur ce que c'est l'éducation populaire autonome. Par la suite, tout le monde à bord dans le train de la société dans lequel on vit; l'embarquement s'est fait par un jeu de rôles très animé. L'argent coulait à flot pour certaines personnes et pour d'autres pas du tout.

Tous étaient unanimes, la journée fut bien remplie et instructive.

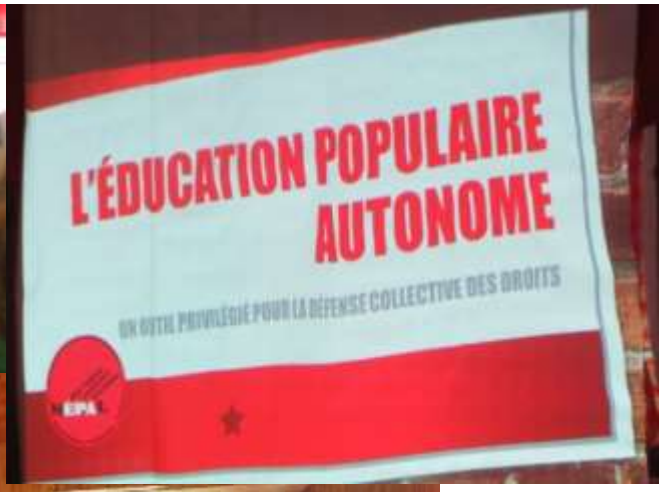

Grille d'évaluation.
Évaluation : 24 sur 29 personnes.

APPRÉCIATION	Excellent	Très bon	Bon	Moyen	Passable	Pas de réponse
Présentation du contenu (AM)	14	9	1	0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	11	9	1	1	0	2
Présentation du contenu (PM)				0	0	0
Qualité des supports pédagogiques	12	8	2	0	0	2
Organisation du temps (emploi du temps, pause…)	8	11	5	0	0	0
Questions des membres (temps de parole, interventions des personnes présentes).	9	10	4	0	0	1
Déroulement des présentations	13	8	3	0	0	0
Déroulement général de la journée	9	12	1	0	0	2
Dîner et collation	15	9	0	0	0	0
Emplacement	12	6	3	3	0	0

Commentaires :

Très belle journée. Bonne présentation. M.É.P.A.L., super intéressant.
Bravo pour cette merveilleuse journée.
Le contenu très bien, sauf le *train*, ça nous ramène vers le bas.
Bien exprimé.
Très intéressant. Merci beaucoup.
Je trouve que la journée nous a enseigné beaucoup.
Très instructif *Les assurances*. J'ai bien aimé le jeu de rôle du M.E.P.A.L. et la prise de conscience.
Pas vu passer la journée.
Réduit mes idées suicidaires!
Beaucoup de nouveaux membres.
Très belle ambiance.

La demande de plus en plus forte quant aux formations et comités de droits nous ont obligé, encore cette année, à faire des choix déchirants. En effet, compte tenu de nos ressources humaines limitées, nous avons été dans l'obligation de remettre à plus tard des comités de droits demandés par des partenaires du communautaire. Cette contrainte s'explique par notre désir d'effectuer de façon professionnelle nos engagements liés aux nombreuses demandes.

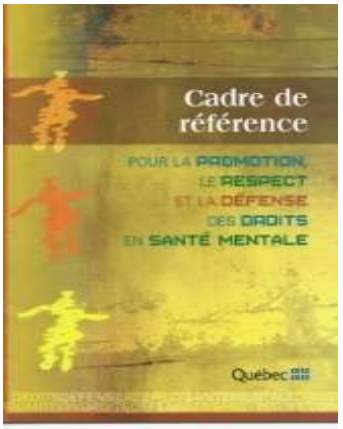

Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation
Réflexion
Respect des droits
Amélioration
Recommandation
Orientation

LES ACTIONS POLITIQUES POUR LA PROMOTION, LE RESPECT ET LA DÉFENSE DES DROITS.

LES DROITS FONDAMENTAUX.

Les actions politiques, la promotion et le respect des droits fondamentaux consistent à faire l'analyse des politiques gouvernementales et des projets de loi, ayant une incidence sur les droits en général et sur les droits fondamentaux reconnus par nos chartes québécoise et canadienne des droits et libertés.

Les difficultés d'application de la loi P-38.001, les mesures de contrôle telles que l'isolement, la contention et les autorisations judiciaires de soins, de même que les conditions de vie des personnes dans les unités de soins de longue durée en psychiatrie au centre hospitalier régional de Lanaudière (C.H.R.D.L.) ont marqué principalement nos actions politiques pour la promotion et le respect des droits fondamentaux.

Par ailleurs, nous participons, depuis plusieurs années, activement à un comité de notre association provinciale sur la loi P-38.001 et les autorisations judiciaires de soins. Nous n'avons malheureusement eu qu'une seule rencontre, et très peu de travaux furent entrepris.

L'APPLICATION DES MESURES D'EXCEPTION EN SANTÉ MENTALE

Pendant la dernière l'année, nous avons rencontré, à quatre (4) reprises, le coordonnateur clinico-administratif en santé mentale (services hospitaliers et pour les programmes S.I.M./S.I.V.) et la direction en santé mentale et dépendance du C.I.S.S.S.L., concernant l'application de la loi P-38.001 et les mesures d'isolement et de contention.

En ce qui regarde la loi P-38.001, l'objectif des rencontres était, premièrement, de mettre en relief ses applications problématiques. Concrètement, ces rencontres avaient pour but de clarifier certaines pratiques inadéquates telles que :

- La prise en charge par l'établissement de la personne mise sous garde.
- Le droit à l'information.
- Le respect des délais de la garde préventive et provisoire.

Suite au constat effectué, nous avons porté une réflexion sur une façon de sensibiliser les professionnels et autres acteurs du milieu qui sont appelés à intervenir à l'intérieur du cadre légal de l'application de cette loi. D'un côté, nous rencontrons sporadiquement les gestionnaires du C.I.S.S.S.L. sur des aspects bien précis de l'application de la loi. À titre d'exemple, le 13 juillet prochain, nous participerons à un comité de travail où seront présents une personne responsable des urgences psychiatriques, de la sécurité et le coordonnateur clinico-administratif en santé mentale. L'objectif de notre rencontre sera d'identifier les enjeux entourant la prise en charge d'une personne sous l'application de la loi par l'établissement. Parallèlement à nos rencontres, nous avons collaboré avec la direction de la santé mentale et dépendance du C.I.S.S.S.L. afin d'élaborer un programme de formation ciblé tant pour les médecins psychiatres, les intervenants des services de crise, les

équipes de 1ière ligne et 2e ligne en santé mentale ainsi que les organismes communautaires désignés et non désignés.

Pour ce faire, nous avons développé une formation, en association avec madame Marie-Christine Marcotte, travailleuse sociale, pour chaque acteur en lien avec une des parties de la trajectoire de la loi.

Dans un premier temps, nous avons rencontré quinze (15) médecins psychiatres du C.H.R.D.L. et douze (12) du centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur (C.H.P.L.G.)

- Nous avons axé notre présentation sur les aspects légaux des droits inhérents des personnes mises sous garde et avons échangé sur les réalités de personnes prises en charge par l'établissement (à l'urgence) et sur les unités de soins psychiatriques.

Pour ce qui est des équipes en santé mentale, l'équipe mobile de crise et les organismes communautaires désignés à appliquer la loi, nous avons donné deux (2) formations.

- Nous avons axé notre présentation sur l'estimation de la dangerosité. Puis, avons présenté la trajectoire de la loi (de la situation de crise à l'hospitalisation involontaire en établissement). Enfin, nous avons abordé les enjeux éthiques de l'intervention en situation de crise et les défis inhérents aux difficultés d'application de ladite loi.

Quant aux corps policiers, nous sommes en pourparlers afin de voir leur intérêt à recevoir une formation adaptée à leur besoin.

Enfin, nous reprendrons ce programme de formation pour tous les acteurs à l'automne 2016.

LES UNITÉS DE SOINS PROLONGÉS EN PSYCHIATRIE AU C.H.R.D.L.

Tel que mentionné dans la première partie de notre rapport, depuis plus de deux (2) ans, nous accompagnons plusieurs personnes hébergées aux unités de soins de longue durée en psychiatrie. Nous avons été, malheureusement, témoins d'une culture institutionnelle nous questionnant et nous interpellant. Nous considérons que les droits de plusieurs résidents des unités sont bafoués, et parfois même, de façon systématique. Une des pratiques qui nous interpelle est l'utilisation de l'isolement et de la contention physique peu respectueuse des droits fondamentaux.

Outre nos démarches multiples avec le commissaire aux plaintes et à la qualité des services et le Protecteur du citoyen, nous avons rencontré, à deux (2) reprises, le coordonnateur clinico-administratif en santé mentale pour lui faire part de nos inquiétudes et commentaires concernant les éléments problématiques dans le deux (2) unités.

À ce jour, nous demeurons vigilants et avons l'intention de demander une rencontre à l'automne prochain pour voir les intentions du C.I.S.S.S.L. à ce sujet.

LE COLLECTIF ANTI-PAUVRETÉ DE LANAUDIÈRE (C.A.P.L.)

En mars 2015, nous avons joint le C.A.P.L. Cette participation s'inscrivait dans un désir de participer, avec des partenaires de divers horizons, à des recommandations politiques afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, nous voulions sensibiliser les membres du collectif à la relation directe entre problèmes de santé mentale versus pauvreté et exclusion sociale.

Pour marquer notre implication, nous avons joint le comité de coordination (coco) du collectif. Nous avons participé à deux (2) rencontres. Celles-ci avaient pour objectif d'élaborer l'ordre du jour des réunions et de déterminer les actions à venir et les soumettre aux membres lors des rencontres.

Nous avons participé à deux (2) rencontres. Elles visaient, dans un premier temps, à déterminer le plan d'action pour l'année 2015-2016 et de poursuivre le lien entre le Collectif pour un Québec sans pauvreté (C.Q.S.P.) et la région de Lanaudière.

Par ailleurs, en 2014-2015, il y eut un projet de tournée pour consulter les Lanaudois sur les constats et des propositions afin de lutter adéquatement contre la pauvreté. Le rapport issu de cette consultation devait être diffusé en cours d'année aux députés de notre région.

Les rencontres se voulaient également un lieu pour organiser et appuyer des actions collectives liées à la lutte à la pauvreté dans notre région (le projet de loi 70 du M.T.E.S.S., la campagne pour une société juste du C.Q.S.P.).

Malheureusement, en mars dernier, nous avons dû aviser les membres que nous quittions le regroupement. Avec la mise en place de la table régionale en santé mentale et celle portant sur l'application de la loi P-38.001 par le C.I.S.S.S.L., notre mandat et notre mission nous demandent d'être présents à ces lieux de concertation.

LE COMITÉ PRÉVENTION DES ABUS ET DE LA MALTRAITANCE DE LA MATAWINIE (P.A.M.M.)

Le comité P.A.M.M. est un regroupement d'organismes communautaires et d'organisations publics et privés qui travaillent ensemble afin de contrer l'abus et la maltraitance envers les personnes vulnérables de la M.R.C. Matawinie. Cette implication fait suite à de nombreux accompagnements de personnes aînées.

Nous avons participé à trois (3) rencontres du comité.

Au cours de l'année, le comité s'est doté d'une structure de collaboration entre organisation, et ce, par le biais d'un protocole et d'une charte de la Bientraitance auxquels notre organisme devait adhérer.

Un volet d'information et de visibilité fut également soutenu par les membres. Nous avons participé à une formation sur les différentes formes de maltraitance, échangé et partagé des outils de sensibilisation, participé à un salon des ressources le 14 novembre dernier, lors de la présentation de la pièce de théâtre *Ce lien qui blesse* et avons effectué la promotion des initiatives et activités.

Tout comme le C.A.P.L., en mars dernier, nous avons dû aviser les membres que nous quittions le comité.

UNE CAMPAGNE D'APPUI AU COLLECTIF DE DÉFENSE DES DROITS DE LA MONTÉRÉGIE (C.D.D.M.) : NON AUX MESURES DE CONTRÔLE

Le 15 mai 2015, une entente fut entérinée par la Cour supérieure entre le C.D.D.M. et madame Lise Brouard et le C.S.S.S. du Suroît de Valleyfiled. Cette entente visait à régler un litige collectif hors cour entourant les mesures d'isolement et de contention abusives.

L'A.G.I.D.D.-S.M.Q. ainsi que tous ses groupes membres soulignèrent, par diverses actions, ce règlement historique.

Une campagne ***NON AUX MESURES DE CONTRÔLE*** avec diffusion d'un symbole, communiqués de presse et conférences de presse eurent lieu partout au Québec. Notre organisme était de la partie !!!

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE, LETTRES D'APPUI, FAX ET PÉTITIONS

C'est avec un esprit de solidarité et de justice sociale que nous avons appuyé vingt (20) campagnes, manifestations, et pétitions venant de groupes ou d'organisations divers. Tous ces appuis avaient pour but d'obtenir une société égalitaire au regard des droits sociaux et politiques.

<u>En mai</u> :

- Demande de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. Signature d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale : Les organismes sans but lucratif (O.S.B.L.) ne sont pas des lobbys. Le but est de contrer le Projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme (PL-56).
- Communiqué de presse en appui aux victimes des accidents de la route. Le document dénonce la lenteur et les dédales administratifs de la Société d'assurance automobile du Québec.

<u>En juin</u> :

- Demande de l'A.G.ID.D.D-S.M.Q. : Signature d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale pour le remboursement, par les assureurs privés, de la psychothérapie offerte par un psychothérapeute détenteur d'un permis. Considérant que la Loi modifiant le code de profession et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines qui a été adoptée par l'Assemblée nationale en 2009, exige que toute personne pratiquant la psychothérapie au Québec soit détentrice d'un permis de psychothérapeute délivré par L'Ordre des psychologues du Québec, et ce, sans tenir compte de sa formation professionnelle antérieure.

<u>En septembre</u> :

- Demande du Regroupement des organismes en défense collectives des droits. Signatures pour la pétition *Les droits, ça se défend collectivement :* Pour une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des organismes de défense collective des droits. Cette pétition demandait au gouvernement du Québec de reconnaître la contribution essentielle des organismes en défense collective des droits.

- Demande du C.Q.S.P. Signatures de la pétition pour la campagne : *Pour une société juste.* Ensemble nous pouvons avancer vers un Québec de justice.

- Demande d'une personne proche d'un accidenté de la route et parrainée par le député de Rimouski, M Harold Lebel. Pétition en aide aux accidentés de la route.

- Demande de La Ligue des droits et libertés. Une lettre d'appui auprès de la Ministre de la Sécurité publique pour lui rappeler l'importance que la société civile accorde à la nécessité d'obtenir un mécanisme d'enquête sur la police qui soit crédible, efficace et transparent.

- Demande de l'Association des travailleurs et travailleuses accidentés de Joli-mont. Signature d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale : Arrêt de l'imposition des indemnités de remplacement de revenu.

- Demande de l'organisme communautaire de défense des droits en santé mentale de Montréal, Action-Autonomie : Signatures pour la pétition sur l'application des mesures d'isolement et de contention physique et chimique.

  Considérons que l'application des mesures d'isolement et de contention physique et chimique actuellement pratiquées dans les hôpitaux québécois sont illégales et contreviennent notamment à l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LRQ ch. S-4.2), aux Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle (2002), ainsi qu'à la charte québécoise des droits et libertés, qui protège notamment les droits à la sûreté, à l'intégrité, à la liberté et à la dignité.

  Demandons la mise en place immédiate de mesures alternatives à l'isolement, ainsi qu'à la contention physique et chimique, qui soient respectueuses des droits de la personne.

<u>En octobre</u> :

- Demande de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. pour l'Alliance des Regroupements des usagers du transport adapté du Québec. Signature d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale pour le financement des services de transport adapté aux personnes handicapées.

- Demande de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. pour la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec. Signature d'une pétition sur *Internet* pour que le gouvernement convertisse le crédit d'impôt pour personnes handicapées en un crédit remboursable.

- Demande de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. pour la Coalition pour l'accessibilité aux services des C.L.E.S. Campagne de lettre d'appui pour obtenir le retrait du règlement concernant le partage de logements.

- En lien avec nos dossiers d'accompagnements touchant le droit, pour des personnes au programme de la Solidarité sociale, de recevoir des montants d'héritage sans voir leurs prestations amputées, nous avons publiés un communiqué de presse appuyant une démarche du groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale du Centre du Québec/Mauricie.

Nous intimions le gouvernement du Québec, par l'entremise du M.T.E.S.S., de respecter la loi et ainsi permettre aux personnes à la Solidarité sociale de recevoir les montants d'un héritage sans être pénalisées.

<u>En novembre</u> :

- Demande du C.Q.S.P. Pour appuyer une campagne :

- Parce que le Québec est une société riche.
- Parce que c'est une société qui produit et reproduit des inégalités, qui reproduit et reproduit de la pauvreté.
- Parce qu'il n'y a aucune raison valable de continuer ainsi.
- Il faut inventer des façons de vivre ensemble où la liberté et l'égalité en dignité et en droit se réalisent pour chaque personne.
- J'aspire à une société juste où il fait bon vivre; à une société sans pauvreté.

<u>En décembre</u> :

- Demande de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. pour la Coalition Solidarité Santé. Pour appuyer la campagne pour une assurance médicaments 100% publique. Envoi d'une lettre à notre députée en copie conforme à M Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, à M Carlos Leitão, ministre des Finances, à M Martin Coiteux, président du conseil du Trésor, à la Commission de révision permanente des programmes et à la Coalition solidarité santé.

- Demande d'Action-autonomie. Signature d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale pour l'abolition des mesures d'isolement et de contention physique et chimique dans les hôpitaux québécois.

<u>En janvier</u> :

- Demande d'une lettre d'appui du Regroupement Bénévole de Montcalm. Pour appuyer leur demande de subvention dans le cadre du programme Québec amis des aînés, volet soutien aux actions communautaires pour sensibiliser les aînés ainsi que les adultes vivant une situation de vulnérabilité sur des enjeux qui concernent tout particulièrement les abus, la maltraitance et l'intimidation.

- Demande du Collectif pour un Québec sans pauvreté pour appuyer la campagne *Pour une société juste*. Non au projet de loi 70! S'en prendre aux plus pauvres, ÇA VA FAIRE!

<u>En février</u> :

- Poste sur notre page Facebook. Les O.S.B.L. ne sont pas des lobbys. Le but est de contrer le Projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme (PL-56).

<u>En mars</u> :

- Poste sur notre page Facebook. Les O.S.B.L. ne sont pas des lobbys. Le but est de contrer le PL-56 sur la transparence en matière de lobbyisme.

Avec le plan d'action en santé mentale 2015-2020, plusieurs orientations visant la lutte à la stigmatisation et l'importance de la primauté de la personne dans l'organisation de services en santé mentale seront mises de l'avant au cours des prochaines années. En conséquence, nos actions au regard du respect des droits fondamentaux se concentreront à participer activement aux nouvelles structures du C.I.S.S.S.L. à savoir la table régionale de concertation en santé mentale ou celle concernant la loi P-38.001. Nous croyons fermement que notre organisme y jouera un rôle de premier plan.

Quant à la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou la maltraitance chez les aînés, des problèmes importants subsistent toujours quant au respect des droits. Malgré que nous ne puissions plus siéger à ces lieux de concertation, nous suivrons, tout de même, les actions du C.A.P.L. et du comité P.A.M.M. et y participerons si le temps nous le permet.

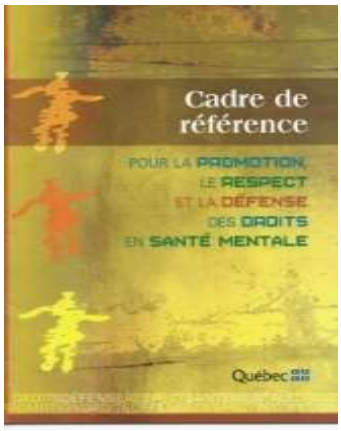

Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole
Participation
Implication
Concertation
Engagement
Prise de parole

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION

LES FORMATIONS REÇUES

Les activités de représentation, de concertation et de mobilisation furent nombreuses et diversifiées. Nous avons participé à des assemblées générales annuelles, à des tables de concertation du C.I.S.S.S.L., à des activités de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q., à des mobilisations citoyennes et à des formations en lien avec notre mandat, mission et philosophie d'intervention.

Toutes nos représentations et concertations visaient à s'assurer du respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, et s'inscrivaient dans la participation de la vie démocratique de nos proches partenaires.

LA REPRÉSENTATION LORS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

- **Assemblée générale annuelle de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.**
  Date : 28 mai 2015.
  Participation : Direction générale et deux (2) membres du conseil d'administration.
- **Assemblée générale annuelle du C.A.A.P.L.**
  Date : 9 juin 2015.
  Participation : Direction générale.
- **Assemblée générale annuelle du C.A.V.A.C.**
  Date : 17 juin 2015.
  Participation : Direction générale.
- **Assemblée générale annuelle du M.É.P.A.L.**
  Date : 20 octobre 2015.
  Participation : Direction générale.

LA REPRÉSENTATION ET CONCERTATION AU C.I.S.S.S.L.

Avec la mise en place du C.I.S.S.S.L., les lieux de concertation se transformèrent. D'avril 2015 à septembre 2015, nous avons participé à une dernière rencontre de concertation ayant la structure C.S.S.S.N.L. et C.S.S.S.S.L. L'objectif était de présenter la nouvelle structure du C.I.S.S.S.L. ainsi que les impacts sur les lieux de concertation des réseaux locaux de santé et de services sociaux. Monsieur Benoit Lefrançois, nouveau directeur du programme santé mentale et dépendance, nous a expliqué le nouvel organigramme de la direction des programmes en santé mentale et dépendance et les éléments de conjoncture.

Nous avons participé à deux (2) rencontres de la table régionale de concertation en santé mentale, à une rencontre de la table régionale P-38.001., ainsi qu'à trois (3) rencontres du comité de coordination de la table régionale P-38.001. Notre rôle, quant à la participation à ces lieux de concertation, est de s'assurer que les droits des personnes vivant un problème de santé mentale soient respectés, et ce, dans l'organisation des services dans l'ensemble du C.I.S.S.S.L.

La table régionale de concertation en santé mentale

Ce lieu de concertation vise à rassembler les professionnels du réseau local de services et les représentants du milieu communautaire. L'objectif des rencontres est l'amélioration continue de l'organisation des services en santé mentale et le réseautage entre les professionnels de la santé, les gestionnaires et le milieu communautaire.

Afin de nous donner des objectifs et un *modus operandi* précis, les membres de la table se sont rencontrés une première fois en novembre dernier. Nous nous sommes alors questionnés sur le mandat de la table et les objectifs de celle-ci. Un questionnaire fut élaboré à cet effet et transmis à tous les acteurs. En janvier dernier, à partir des résultats dudit questionnaire, nous avons élaboré la structure de l'instance ainsi que les objectifs à atteindre. Vous trouverez, à la page suivante, l'organigramme et les cibles à atteindre en vue d'une organisation de services en lien avec le plan d'action en santé mentale 2015-2020.

En résumé, nous avons mis en place une structure de concertation élaborée, détaillée et viable pour les prochaines années.

La table régionale P-38.001

Nous avons eu une première rencontre en janvier 2016. Compte tenu que cette instance, tant au C.S.S.S.N.L qu'au C.S.S.S.S.L., ne s'était pas réunie depuis presque que deux (2) ans, nous en avons profité pour faire un état de situation de l'application de la loi P-38.001. Puis, tout comme la table de concertation en santé mentale, nous avons élaboré une structure et des objectifs à atteindre pour les prochaines années.

Nous avons mis en place un comité de coordination (coco). Notre organisme s'est porté volontaire pour en faire partie. Il est composé du chef d'administration des programmes Accès, Info-social et équipe mobile de crise, d'une déléguée de l'IMPACT, de la coordonnatrice de l'organisme Hébergement d'urgence Lanaudière, d'un représentant de la communauté de Manawan et de la co-formatrice du C.I.S.S.S.L relativement aux formations dispensées sur l'application de la loi P-38.001.

En janvier dernier, nous avons proposé aux membres du comité des éléments à travailler dans la séquence de l'application de ladite loi, à savoir :

- L'intervention policière et l'estimation de la dangerosité.
- La collaboration avec les acteurs de Manawan.

En février dernier, la direction générale de l'organisme et le chef d'administration des programmes Accès, Info-social et équipe mobile de crise, ont visité la communauté de Manawan. L'objectif était d'échanger sur la réalité de la communauté au regard de l'intervention en situation de crise et de l'application de la loi P-38.001. Ce fut une journée très enrichissante. De part et d'autre, nous avons été en mesure de mettre à jour les

TABLEAU XI: ***L'organigramme de la Table régionale de concertation en santé mentale du C.I.S.S.S.L.***

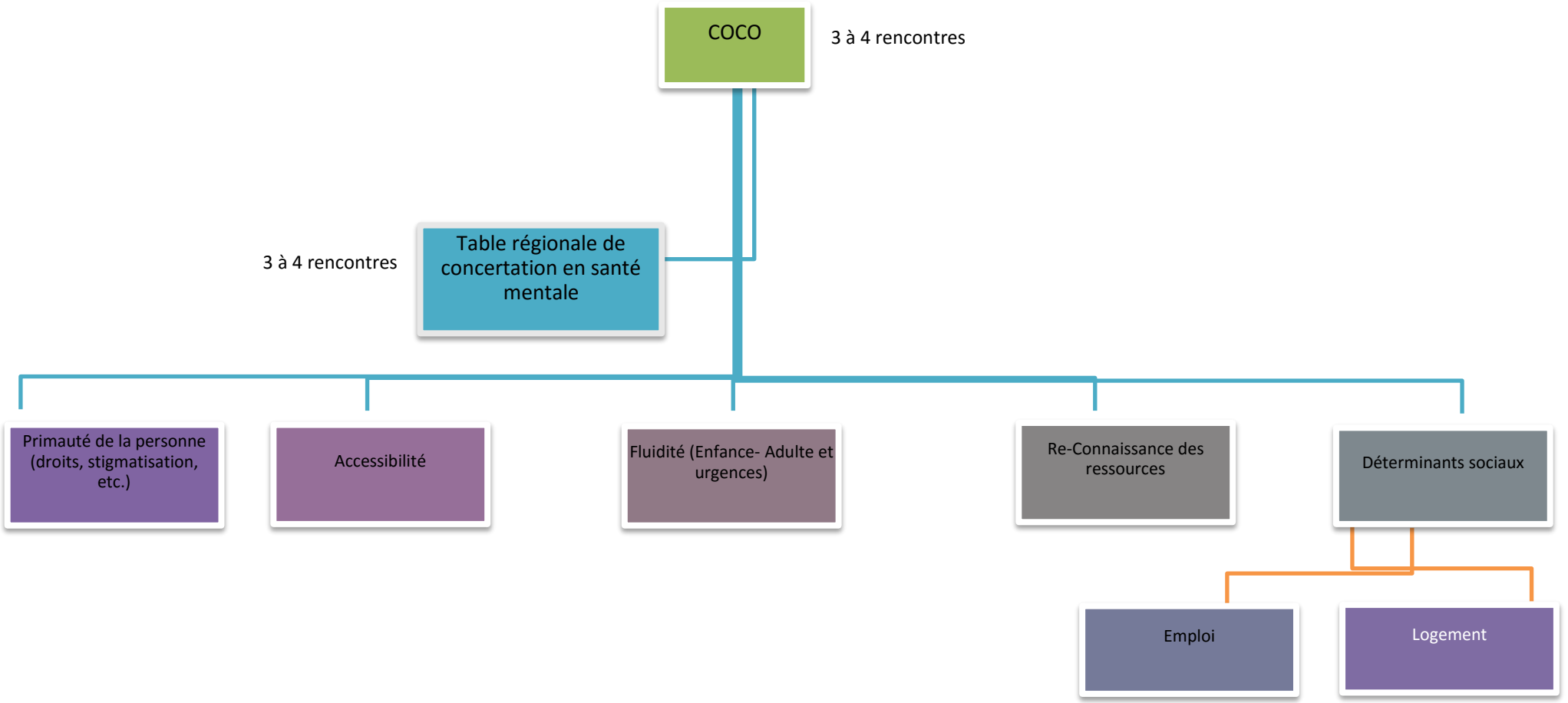

bonnes pratiques et de réfléchir sur les applications problématiques quant au cadre légal de la loi et des droits des personnes.

Les travaux se poursuivront à l'automne 2016.

LES AUTRES REPRÉSENTATIONS, DÉLÉGATIONS ET MOBILISATIONS

Délégation à la commission populaire de l'action communautaire autonome de la T.R.O.C.L.

Deux (2) membres du conseil d'administration ont participé à l'évènement organisé par la T.R.O.C.L. Il s'agissait du moment idéal pour mieux comprendre les réalités que vivent les organismes communautaires autonomes (O.C.A.), peu importe le ministère qui les finance.

Tout au long de la journée, la commission et les participants ont échangé sur les thèmes suivants :

- L'importance de la mobilisation entourant le financement à la mission des O.C.A. de Lanaudière et le portrait qui s'en dégage.
- Les impacts des différentes mesures d'austérité sur les O.C.A. de la région.

Délégation au M.É.P.A.L.

À l'été 2015, nous avons participé, en tant que membre, à une rencontre du Lac-à-l'épaule du M.É.P.A.L. Suite à cette rencontre, nous avons été sollicités par un membre du conseil d'administration du regroupement afin de voir si nous serions intéressés à siéger sur le conseil d'administration. Compte tenu que nous effectuons, de par nos formations et comités de droits, de l'éducation populaire autonome, nous avons accepté l'invitation.

La direction générale de l'organisme a donc été cooptée à la rencontre du mois de septembre dernier du regroupement. Pour l'année 2015-2016, nous avons participé à quatre (4) rencontres du conseil d'administration.

Les mobilisations politiques

En mai 2015, notre organisme appuya la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, et participa à une marche populaire organisée par le Réseau vigilance à Joliette. Cette action était initiée avec le M.É.P.A.L. Trois (3) personnes de l'équipe de travail y étaient.

Dans la foulée de la grande mobilisation ayant pour thème «*On ferme ! Le communautaire, dehors contre l'austérité*» qui s'inscrivait dans le cadre de la campagne conjointe «*Les DROITS, ça se défend*» et «*Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*», nous avons vécu une mobilisation sans précédent. Pendant deux (2) jours, 1 431 organismes ont fermé leurs portes, ont fait la grève, ont interrompu leurs activités et ont participé à des actions organisées aux quatre (4) coins du Québec! Cela représente plus de 12 000 personnes en action!

Notre organisme a participé activement aux actions organisées par la T.R.O.C.L. (responsable du dossier). Le 2 novembre, trois (3) membres ont participé à une série d'ateliers visant à préparer la mobilisation du lendemain.

Le 3 novembre l'organisme ferma ses portes et la permanence ainsi que plusieurs membres participèrent à la grande mobilisation à Terrebonne. Il est à noter que tout en étant fermé, nous avons, en après-midi, effectué les retours d'appel pour répondre aux demandes des personnes sur notre boite vocale.

LES FORMATIONS REÇUES ET PARTICIPATION À DES COLLOQUES ET LANCEMENTS

Dans l'optique d'une acquisition de connaissances, nous avons participé à sept (7) colloques, formations ou lancements.

- ***Les journées annuelles en santé mentale : « Tout un monde en action. »***
  Organisateur : M.S.S.S.
  Date : 5 et 6 mai 2015.
  Participation : Direction générale et deux (2) membres du conseil d'administration.

- ***Colloque de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. : « L'excercice des droits humains : impacts et avenir en santé mentale »***
  Date : 27 mai 2015.
  Participation : Direction générale, service conseil et membres du conseil d'administration.

  Voici le thème des conférences présentées lors du colloque :

Monsieur Jacques Frémont
Président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
La Charte des droits et libertés de la personne du Québec, un outil incontournable de promotion, de respect et de défense des droits en santé mentale.

Madame Lucie Lamarche
Ph d., Ad. E., M.S.R.C., professeur
Les droits humains - une proposition réflexive adaptable aux enjeux de santé mentale ?

Madame Katharine Larose-Hébert
Doctorante en service social et militante en défense des droits en santé mentale
Si on me dit folle, puis-je vraiment conserver mes droits ?

- ***Formation sur la définition de la maltraitance faite aux ainés.***
  Organisateur : **comité P.A.M.M.**
  Date : 15 mai 2015.
  Participation : Les deux (2) conseillères.

- ***Formations sur le droit des femmes au Québec.***
  Organisateur : **Le M.É.P.A.L.**
  Date : 2 juin 2015.
  Participation : Une (1) conseillère.

- **Conférence de presse des Impatients (vient en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale par le biais de l'expression artistique).**
  Organisateur : C.I.S.S.S.L.
  Date : 6 octobre 2015.
  Participation : La direction générale.

- ***Formation sur les bonnes pratiques en matière de prévention du suicide.***
  Organisateur : centre de prévention du suicide de Lanaudière.
  Date : 23 et 24 novembre et 1er décembre 2015.
  Participation : Une (1) conseillère.

- ***Lancement de la recherche sur les impacts des autorisations judiciaires de soins (A.J.S.) dans les trajectoires de personnes utilisatrices des services.***
  Organisateur : **Action autonomie, monsieur Marcello Otero et madame Emmanuelle Bernheim**
  Date : 25 novembre 2015.
  Participation : La direction générale.

Au-delà du nombre élevé de nos activités de représentation, nous retenons un fait saillant : l'importance de notre participation aux lieux de concertation du C.I.S.S.S.L. Avec les nouvelles structures et le plan d'action en santé mentale, notre participation est étroitement liée avec le respect des droits fondamentaux des personnes. Autrement dit, si nous espérons voir un jour l'exercice des droits respecté et l'éradication de la stigmatisation en santé mentale, il est primordial de le dire…Et de le dire aux premiers concernés, à savoir le réseau de la santé et des services sociaux. Avec la table de concertation en santé mentale et sur l'application de la loi P-38.001, nous avons cet espace pour exposer nos attentes et revendications.

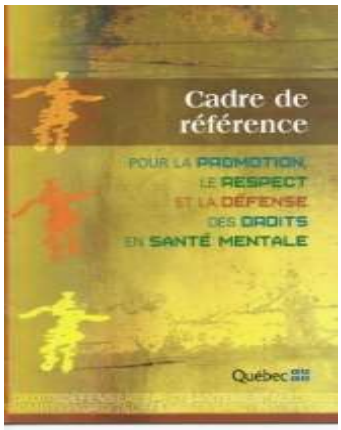

Dynamisme
Participation
Implication
Échanges
Membres
Dynamisme
Participation
Implication
Échanges
Membres
Dynamisme
Participation
Implication
Échanges
Membres
Dynamisme
Participation
Implication
Échanges
Membres
Dynamisme
Participation
Implication
Échanges
Membres
Dynamisme
Participation
Implication
Échanges
Membres
Dynamisme
Participation
Membres
Dynamisme
Participation
Implication
Échanges
Membres
Dynamisme
Participation
Membres
Dynamisme
Participation
Membres
Dynamisme

LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

La vie associative correspond à ce qu'un organisme communautaire met en œuvre pour entretenir une vitalité interne. Elle englobe, au sens large du terme, la notion de vie démocratique. Ainsi, on peut difficilement prétendre entretenir une vie associative intense si ses pratiques ne sont pas démocratiques, et il ne peut pas vraiment se qualifier de démocratique s'il ne se préoccupe pas de la qualité de sa vie associative.

La vie démocratique, au sens politique, comprend les aspects à caractère plus formel de la vie associative. Ses manifestations ont plutôt un caractère obligatoire dans la mesure où elles découlent du respect des dispositions légales.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration s'est donné pour mission de favoriser sa vie associative. Pour ce faire, trois (3) rencontres du C.P.D.L. et deux (2) rencontres d'un comité ad hoc « outils promotionnels » eurent lieu.

LE COMITÉ PLEINS DROITS DE LANAUDIÈRE

Il s'agit d'un comité de vie associative qui relève du conseil d'administration. C'est un lieu d'échanges et d'informations sur les droits et recours en santé mentale. Il a pour but de promouvoir la mission de l'organisme et d'approfondir la réflexion concernant la promotion et la défense des droits. Il est formé de membres actifs, d'un membre du conseil d'administration et de l'équipe de travail**.**

Membres du C.P.D.L. :

Catherine Jacques.
Guy Bolduc.
Gisèle Cadieux.
Lorraine Bouchard.
Jacques Lecours.
Nathalie Lamarche.
Louis Rousseau, délégué du conseil d'administration.

Substitut du conseil d'administration : Thérèse Desrochers.
Substitut membre C.P.D.L. : François Dionne.

Cette année, le comité s'est employé à organiser la journée régionale en défense des droits. Il a choisi l'endroit de la journée, ainsi que les thèmes abordés. Par ailleurs, il a participé à la campagne d'autofinancement pour le 25e anniversaire de l'organisme.

D'autre part, il a procédé à la promotion de l'organisme par diverses activités de sensibilisation.

Participation du C.P.D.L. :

- ***17 octobre 2014 : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.***
  Participation : Deux (2) membres.

- ***17 octobre 2014 : La Nuit des sans-abri.***
  Participation : Deux (2) membres.

- ***30 et 31 mars 2016 : Kiosque de sensibilisation et d'information aux Galeries Joliette.***
  Participation : Deux (2) membres du C.P.D.L. et une (1) conseillère en défense des droits.

Enfin, le comité s'est également impliqué dans l'élaboration de notre journal ***Le Plein d'infos***. Lors d'un envoi massif à tous les membres de la corporation, nous avons fait un appel à tous afin de faire

participer les membres à nos parutions. En effet, nous leur avons demandé de nous faire parvenir soit des poèmes, des pensées, des textes nous faisant part de témoignages, de situations qu'ils ont vécues concernant la défense de leurs droits. Nous profitons donc de cette opportunité pour remercier toutes les personnes qui ont répondu à cet appel à tous.

Évidemment, nous tenons à remercier, pour leur soutien financier, Monsieur Nicolas Marceau, député de Rousseau, Monsieur François Legault, député de l'Assomption, Madame Véronique Hivon, députée de Joliette, Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson et Madame Lise Lavallée, députée de Repentigny.

Nous avons mis en page deux (2) publications de notre ***Pleins d'infos***.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Trente (30) personnes étaient présentes à notre assemblée générale annuelle tenue le 18 juin 2015, à la Maison Amélie Fristel de Joliette.

Voici les membres du conseil d'administration pour l'année financière 2015-2016 :

- Carole Duchesneau, présidente.
- Madeleine White, vice-présidente.
- Sylvie Chartrand, secrétaire/trésorière.
- Louis Rousseau, administrateur.
- Diane Decelles, administratrice.
- Thérèse Desrochers, administratrice.
- André Beaudoin, administrateur.

Lors de cette assemblée, nous en avons profité pour appuyer, par résolution à l'unanimité, la campagne nationale : *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire*. Pour marquer le coup, nous avons terminé cet appui par une merveilleuse photo de famille.

COMITE AD HOC « OUTILS PROMOTIONNELS »

Afin d'actualiser nos outils promotionnels, le conseil d'administration a délégué deux (2) administrateurs à ce comité, celui-ci complété par la permanence de l'organisme. Nous nous sommes rencontrés à deux (2) reprises. Suite aux travaux, trois (3) recommandations furent soumises au conseil d'administration :

- Détailler davantage notre mission, notre philosophie d'intervention, nos services et activités.
- Changer le design de notre dépliant et carte d'affaires.
- Suite aux commentaires de membres qui avaient vécu une hospitalisation en psychiatrie, il a été suggéré de créer un dépliant/carton. Celui-ci indiquerait uniquement les services que nous offrons relativement à notre service-conseil en défense des droits. De plus, le texte serait plus gros.

En janvier dernier, nous avons officiellement lancé nos nouveaux outils promotionnels.

LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE EN CHIFFRE

Cette année, près de 19% des 131 membres ont participé à nos activités de vie associative et démocratique. Pour environ 25 personnes, il y a eu 882.00 heures de bénévolat d'effectuées. **Nous remercions chaleureusement l'implication citoyenne de chaque personne engagée dans notre mission**.

Tableau XII : ***La vie associative et démocratique***

Activités associatives	Heures
8 rencontres du conseil d'administration	256
4 rencontres de vérification comptable	17
2 rendez-vous pour la signature des chèques	3
Une rencontre pour le comité évaluation	3
A.G.A. de P.D.L.	168
3 rencontres du C.P.D.L.	18
Organisation et tenue de la journée régionale	163
Kiosques promotionnels aux galeries Joliette	12
La Journée mondiale du refus de la misère	12
La Nuit des sans-abri	6
Commission populaire de l'action communautaire autonome	16
Atelier de mobilisation organisé par la T.R.O.C.L.	16
Manifestion le 3 novembre à Terrebonne	17
Comité ad hoc « outils promotionnels »	8
Journées annuelles en santé mentale du M.S.S.S.	32
Colloque et A.G.A. de l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.	30
Formation Droits et recours en santé mentale	105
Grand total	**882.00**

Des 106 personnes membres au 1ier avril 2015, trente-deux (32) se sont rajoutées et Sept (7) ont mis fin à leur adhésion. Donc, il y a 131 membres au 31 mars 2016.

Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowerment
Organisation des services
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement
Organisation des services
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement
Délégué
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement
Organisation des services
Soutien
Participation
Appropriation du pouvoir
Empowermement

LE REGROUPEMENT DES PERSONNES UTILISATRICES DE SERVICES EN SANTÉ MENTALE (L'IMPACT)

Avec le *Plan d'action en santé mentale 2005-2010, La force des liens,* qui visait à «favoriser la participation des personnes utilisatrices de services en santé mentale dans les structures de décision», l'A.G.I.D.D.-S.M.Q. a proposé au M.S.S.S. un cadre de partenariat pour la mise en place de rencontres régionales de personnes utilisatrices de services en santé mentale.

La région de Lanaudière a vu la mise en place du regroupement des personnes utilisatrices de services en santé mentale (*L'IMPACT)*, par l'entremise d'une rencontre initiée par le Regroupement des organismes communautaires alternatifs en santé mentale de Lanaudière (R.O.C.A.S.M.L.), le 31 janvier 2006. Cette initiative découle de la volonté des personnes utilisatrices d'avoir un lieu ainsi que la possibilité de faire entendre leurs voix. Le choix de fonctionner par personnes déléguées permet à celles-ci d'être porteuses des besoins et des revendications de tous aux différentes tables et comités où leur présence est sollicitée.

Compte tenu que l'IMPACT est un regroupement et n'est pas incorporé, il doit être pris en charge par un organisme qui administre le financement, supervise le poste de chargé de projet et s'assure que les buts et objectifs sont atteints. Pendant plus de cinq (5) ans, ce rôle était sous la responsabilité du R.O.C.A.S.M.L.

En 2012-2013, des discussions eurent lieu entre notre organisme, le R.O.C.A.S.M.L. et l'agence de la Santé et des Services sociaux de la région pour transférer la gestion du regroupement à Pleins droits de Lanaudière. Le transfert de fiduciaire a eu lieu en décembre 2014.

Les objectifs et mandats de l'IMPACT sont les suivants :

- Rassembler les personnes utilisatrices du territoire de Lanaudière.
- Reconnaître le potentiel des personnes utilisatrices de participer aux décisions qui les concernent.
- Reconnaître leur expertise et leur permettre de l'exercer.
- Permettre aux personnes de s'approprier leur pouvoir individuel et collectif.
- Permettre à ces personnes d'exercer leur citoyenneté.
- Informer les gens et recueillir de l'information sur ce qui se passe au niveau des politiques, des programmes et des services en santé mentale tant au niveau local, régional que national.
- Informer et outiller les personnes de façon à favoriser leur participation à l'élaboration des politiques, des programmes et des services, afin que ceux-ci soient mieux adaptés à leurs besoins.
- Débattre sur les principes et les pratiques ayant un impact sur leur vie.
- Développer un sentiment de solidarité.

UNE NOUVELLE FORMULE DE RENCONTRES RÉGIONALES

Avant 2015-2016, il y avait quatre (4) grandes rencontres régionales par année. À partir d'un publipostage, les membres étaient invités à participer à une rencontre qui se déroulait en alternance dans le sud et le nord de Lanaudière. Différentes thématiques y étaient abordées à partir des intérêts des participants et des enjeux politiques de l'heure. Voici, à titre d'exemples, certains thèmes abordés :

- L'appropriation du pouvoir.
- La qualité des services
- L'application de la loi P-38.001.

Au fil des ans, constatant une baisse de participation et une difficulté quant à la logistique du transport, l'IMPACT dû repenser ses façons de faire. En septembre 2015, nous avons donc sollicité les organismes communautaires afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes. Cette démarche avait pour but de promouvoir le regroupement, d'informer et d'entendre les personnes utilisatrices de services sur ce qui se passe au niveau des programmes et services en santé mentale tant localement, régionalement que nationalement. Les sujets discutés furent déterminés lors de la grande rencontre régionale de septembre 2015 où toutes les personnes utilisatrices de Lanaudière étaient invitées à se réunir.

LA GRANDE RENCONTRE RÉGIONALE

Le 24 septembre 2015, l'IMPACT a tenu une rencontre régionale. En matinée, la nouvelle formule des rencontres régionales fut présentée aux personnes. Puis, les délégués déterminèrent les thèmes à aborder lors des mini-rencontres dans les organismes communautaires.

Quatre (4) thèmes ont été soumis :

- L'accueil à l'urgence.
- Les appartements supervisés.
- La loi P-38.001.
- Les mauvais diagnostiques entrainant de mauvais traitements.

C'est de façon démocratique, par vote secret, que les personnes utilisatrices se sont exprimées sur les thèmes à prioriser cette année, soit l'urgence et les appartements supervisés.

En après-midi, il y eut élection des délégués pour l'année 2015-2016. Le mandat est d'une durée de deux (2) ans et le vote s'établit à la majorité absolue. Concernant la répartition des délégués, il doit y avoir un minimum d'un tiers des personnes élues provenant soit du secteur Sud ou Nord de la région. Il y a élection de trois (3) délégués à chaque année afin de favoriser le mentorat entre les nouveaux délégués et les délégués déjà en poste.

Voici les délégués pour l'année 2015-2016 :

Carole Duchesneau (n'était pas en élection).
Lucie Litwin (n'était pas en élection).
André Beaudoin (n'était pas en élection).
Sylvain Chasle (élu).
Louis Rousseau (élu).
Poste vacant (comblé en cours de mandat par Simon Joly).

LES MINI-RENCONTRES RÉGIONALES

Lors de la première tournée des mini-rencontres régionales, les personnes consultées ont été invitées à porter une réflexion sur les services d'urgences offerts dans la région pour les personnes présentant une problématique en santé mentale.

L'ordre du jour de cette première tournée de rencontres était la suivante :

- ✓ Mot de bienvenue.
- ✓ Présentation de l'IMPACT.
- ✓ Recevons et partageons (nouvelles des diverses tables) *
- ✓ Présentation du sujet du jour ; « Quand avoir des maux physiques n'est plus possible car nous sommes des psychiatrisés! »
- ✓ Témoignages et discussion sur le sujet du jour.

*Le recevons partageons est le moment où les délégués rapportent l'information des différentes tables de concertation en santé mentale ainsi que celle recueillie lors des rencontres nationales, telles que les journées annuelles en santé mentale du M.S.S.S.

Vous trouverez, à la page 71, un tableau synthèse des lieux des rencontres.

La seconde tournée débuta en mars 2016 et se poursuivra au cours de l'année 2017. Les personnes utilisatrices des services en santé mentale ont été et seront invitées à porter une réflexion sur le logement et l'hébergement offerts dans la région pour les personnes présentant une problématique en santé mentale.

L'ordre du jour de ces rencontres était la suivante :

- ✓ Mot de bienvenue.
- ✓ Retour sur la dernière rencontre.
- ✓ Recevons et partageons.
- ✓ Présentation du sujet du jour ; « Quand se loger devient un véritable casse-tête!»
- ✓ Témoignages et discussion sur le sujet du jour.

Vous trouverez, à la page 72, un tableau synthèse du lieu de la rencontre en mars 2016.

Tableau XIII : L'urgence physique et psychiatrique

Date	Lieu	Commentaires	Nombre de personnes
23 octobre 2015	**Maison populaire de Joliette**	***Commentaires :*** *«Très bon.»* *«J'aimerais vous revoir.»*	14
19 novembre 2015	**Tournesol de la Rive-Nord**		9
9 décembre 2015	**Centre de femmes Marie-Dupuis**		24
4 février 2016	**La Bonne Étoile**	***Commentaires :*** *«J'ai beaucoup aimé la rencontre.»* *«J'ai trouvé que c'était une belle rencontre, j'ai apprécié le déroulement. Les explications étaient bien dirigées et j'ai beaucoup appris sur le système de santé.»*	12
3 mars 2016	**Vaisseau d'Or des Moulins**	***Commentaires :*** *«Très intéressant, informations pertinentes»* *«Il devrait avoir plus de cafés-rencontres, car ensemble, nous pouvons faire de grandes choses.»* *«Beaucoup de témoignages de personnes présentes. Informations et documentations disponibles pour nous renseigner et pour une meilleure compréhension. Merci. »*	11
Nombre de participants			70

Tableau XIV : L'hébergement

Date	Lieu	Commentaires	Nombre de personnes
11 mars 2016	**Tournesol de la Rive-Nord**	***Commentaires :*** *«Très satisfaite de tous les renseignements que vous nous avez données, merci.»* *«Première rencontre avec vous et j'ai très bien apprécié. Beaucoup de contenu, et j'ai appris pleins de choses, merci à vous.»* *«Très bien »*	9

Plusieurs constats et recommandations ont émergé de ces rencontres en regard des deux (2) sujets abordés.

L'objectif ultime des rencontres avec les personnes utilisatrices de services est de produire des documents outillant les délégués à transmettre l'information aux lieux de concertation. Avec les exemples rapportés, nous pensons que les délégués peuvent jouer une rôle véritable dans une meilleure organisation des services en santé mentale.

LES RENCONTRES DES DÉLÉGUÉS

Il y eut sept (7) rencontres des délégués. De manière générale, ces rencontres furent, principalement, dédiées à assurer une présence sur les représentations aux différentes tables de concertation en santé mentale et effectuer un retour sur celles-ci.

Voici les lieux de représentation de l'IMPACT :

- Le comité de coordination de la table régionale de concertation en santé mentale.
- La table régionale de concertation en santé mentale.
- Le comité de coordination de la table régionale P-38.001.
- La table régionale P-38.001.
- Le comité de travail : Logement / Appartements R.L.S. Sud.

Évidemment, avec la restructuration des tables de concertation, les délégués seront également invités à siéger à davantage de sous-comités. Les prochaines rencontres serviront à déterminer l'implication de chacun.

Également, les rencontres de délégués avaient pour objectif, avec l'aide de la chargée de projet, d'organiser et de planifier les mini-rencontres régionales dans les organismes communautaires.

UNE RENCONTRE AVEC LE C.I.S.S.S.L

Le directeur général de l'organisme fiduciaire du regroupement et la chargée de projet ont rencontré monsieur Benoit Lefrançois, directeur des programmes santé mentale et dépendance, pour discuter des attentes du C.I.S.S.S.L. envers la participation des délégués aux tables, et ce, suite à la mise en place du C.I.S.S.S.L.

La participation des délégués se scinde en deux : une stratégique et l'autre ponctuelle. Sur le plan stratégique, les délégués participent aux comités de coordination des tables, aux tables de concertations et à certains sous-comités. Sur le plan ponctuel, il est suggéré que le C.I.S.S.S.L. contacte la chargée de projet pour demander la participation ciblée d'un délégué à une rencontre d'un sous-comité afin d'avoir l'avis d'une personne utilisatrice sur un sujet précis. Il est possible que la personne désignée ne soit pas un délégué élu, mais simplement une personne intéressée et touchée par le sujet en fonction des connaissances et disponibilité de chacun.

Le financement de l'IMPACT a été également abordé. Il serait possible qu'une entente spécifique avec le C.I.S.S.S.L. soit envisageable.

LES WEB-RENCONTRES

L'IMPACT n'est pas seul au Québec. Outre la région de Lanaudière, il existe six (6) autres cadres de partenariat, à savoir le Bas-Saint-Laurent, Chaudières-Appalaches, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, La Montérégie, l'Estrie et Laval. Tous participent aux web-rencontres chapeauté par l'A.G.I.D.D.-S.M.Q.

Ces rencontres sont un lieu d'échanges et de partages sur les différentes réalités des régions tout en emmenant la réflexion à un niveau national. C'est également un moment privilégié pour s'inspirer de ce que les autres cadres réalisent afin d'améliorer et diversifier nos actions. Cette année, les échanges ont également été l'occasion de préparer l'organisation de la rencontre nationale prévu pour avril 2016.

Nous avons tenu cinq (5) rencontres.

LA RENCONTRE NATIONALE DU CADRE DE PARTENARIAT

Au printemps 2016, dans la foulée du nouveau plan d'action en santé mentale, qui a comme première priorité la primauté de la personne et le plein exercice de la citoyenneté, L'IMPACT a grandement contribué au financement et à la coordination de l'organisation d'une rencontre nationale. Celle-ci réunissait tous les regroupements du cadre de partenariat des personnes utilisatrices de services.

L'objectif sera de procéder à une mise en commun des différentes réalités régionales quant à l'organisation des services en santé mentale.

C'est ainsi que les deux objectifs de la 5e Rencontre nationale seront :

- De s'informer, de partager et de réfléchir sur la place du cadre de partenariat dans le contexte de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux.

- De se doter de pistes de solution afin d'assurer la pérennité dudit cadre.

Madame Michèle Clément, du groupe de recherche sur l'inclusion sociale, l'organisation des services et l'évaluation en santé mentale, coauteure du rapport de recherche portant sur l'«Évaluation du Cadre de partenariat pour la mise en place des Rencontres régionales de personnes utilisatrices de services en santé mentale» en décembre 2012, a accepté d'être une personne ressource.

La rencontre s'est tenue du 4 au 6 avril dernier à Trois-Rivières. Plus de 30 personnes y ont participé.

CONCLUSION

Quelle année!!! Avec une vingtaine de bénévoles et une équipe de travail dévouée, nous avons su relever, encore cette année, le défi de la défense des droits. De plus, notre engagement et nos actions dans la région ont été plus nombreux et marquants dans le respect des droits fondamentaux des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. Mentionnons, à titre d'exemple, notre implication aux lieux de concertation en santé mentale du C.I.S.S.S.L.

Toutefois, avec la charge de travail que nous avions, nous avons dû retarder des éléments de notre plan d'action 2013-2015, à savoir :

- L'analyse des jugements de garde en établissement au palais de justice de Joliette pour l'année 2012-2013. Par cette analyse, nous postulions l'hypothèse que la loi P-38.001, les dispositions du Code civil et du Code de procédure civile ne sont pas appliquées de façon restrictive. En d'autres mots, nous pensons qu'il demeure beaucoup à faire afin que cette loi d'exception soit correctement appliquée.
- L'élaboration d'un code d'éthique.
- Notre site web.

Au cours de la prochaine année financière, nous nous emploierons à finaliser ces éléments.